Pern

Bulletin Municipal 2021

Quercy Blanc
communauté de communes

Sommaire 2021

P. 2	Editorial
P. 3	Informations Municipales
P. 6	Nouveaux services de la CCQB
P. 9	Incivilités et vandalisme
P. 11	Horaires Déchetteries
P. 12	Budget municipal 2021
P. 16	L'école
P. 19	Réalisations et Projets
P. 24	Vie des Associations
P. 38	« *Le dernier Seigneur* »
P. 45	Annonces

Editorial

Chères Pernoises, Chers Pernois,

Deux ans déjà que nous subissons la pandémie de Covid 19 avec son cortège de variants et vagues successives. Cette crise sanitaire, dont on ne voit pas la fin, bouleverse nos vies sociales et familiales, les réduisant à peau de chagrin. La vaccination, les rappels, les gestes barrières, le Pass « Vaccinal », sont nos meilleures armes pour contenir cette nouvelle vague et les probables prochaines.

Cette année encore les associations ont été fortement pénalisées dans leurs actions. Je tiens à remercier celles qui ont pu maintenir une part de leurs activités. La Mairie a essayé aussi, à sa mesure, de vous proposer quelques moments de convivialités aidée des associations CinéLot et Jeux et Compagnie.

Les effets collatéraux à cette pandémie, augmentation du coût des énergies, des matières premières et difficultés d'approvisionnement des entreprises n'ont impacté que peu nos projets communaux. En dépit de quelques retards et légers surcoûts, nous avons pu tenir notre budget et quasiment notre agenda.

L'étude concernant l'adressage, réalisée en partenariat avec La Poste est achevée. La mise en place des mats, plaques de rues, routes, chemins et numéros de maisons est prévue pour ce printemps. Nous vous donnerons prochainement toutes les informations nécessaires concernant vos démarches pour votre changement d'adresse.

La nécessaire rénovation énergétique des salles de classes, financée à hauteur de 80% dans le cadre du programme « France Relance » a été réalisée.

Une opportunité nous a permis d'acquérir une petite parcelle de 660 m2 derrière l'école. Cet investissement était indispensable afin de disposer d'une réserve foncière et d'anticiper de possibles évolutions.

Le logement communal de l'ancienne école des filles a été largement rénové. Les radiateurs remplacés, les peintures refaites, des cloisons ouvertes, un poêle à granulés de bois installé et une cuisine intégrée aménagée. Une locataire occupe les lieux depuis le 1er décembre.

Les travaux d'assainissement en centre bourg de Pern sont achevés. L'enfouissement des réseaux a été effectué en parallèle. Nous avons confié l'installation de l'éclairage public et son entretien au syndicat « Territoire d'Energie Lot ». De nouveaux lampadaires ont été sélectionnés dont la pose devrait être effectuée durant le 1er semestre 2022.

La sécurité de chacun est un souci du quotidien. Celle de la traversée de la RD 55 par les enfants, parents et personnels de l'école plus particulièrement encore. Pour inciter les conducteurs à ralentir dans la traversée du village, nous avons installé un radar pédagogiques à chaque entrée du village.

Ayant obtenu l'ensemble des financements auxquels nous pouvions prétendre, nous avons engagé les travaux d'aménagement de la petite maison place de l'église. Livraison et mise à la location sont planifiés pour la mi-avril.

Le PLUI, document aux enjeux cruciaux a nécessité plus de temps de réflexion et de travail que prévu. Mais la qualité, la précision et la rigueur de sa rédaction doivent être extrêmes. Aujourd'hui, le règlement est en cours de validation, le zonage et les OAP sont en train d'être finalisés au niveau de chaque commune. Le PLUI entre dans sa dernière étape : son évaluation environnementale, l'enquête publique et sa validation par les services de l'Etat.

Ces deux dernières années le contexte budgétaire de la commune s'est dégradé. La diminution de notre population en particulier a conduit à la perte de 30 k€ de dotation, affaiblissant notre CAF, nous contraignant à contenir toujours plus les dépenses de fonctionnement, exigeant une vigilance accrue de nos investissements pour faire face aux charges nouvelles imposées par les désengagements successifs de l'Etat.

Le dernier en date concerne l'abandon par l'Etat de l'instruction des demandes d'urbanisme que réalisait la DDT au 31 décembre 2021. Nous avons eu 6 mois pour créer à la CCQB un service à disposition des communes du territoire. Celui-ci est opérationnel. L'Etat rendait ce service gratuitement aux petites communes. La CCQB n'en a pas les moyens, elles devront en assumer les coûts, sans compensation financière de L'Etat.

2021 aura été au plan communal une année riche en investissements et réalisations. En revanche, 2022 sera une année plus calme dans l'attente du versement des subventions qui ne survient qu'après la fin des travaux, afin de reconstituer notre capacité d'autofinancement. Il s'agira bien sûr de finaliser les travaux engagés en 2021. Nous poursuivrons également le travail d'analyse du projet de café-restaurant-multiservices sur lequel notre équipe a travaillé cette année aux côtés du CAUE, de la CCI et du Lycée Hôtelier de Souillac. L'objectif est d'être en mesure en fin d'année de déposer les dossiers de demandes de subventions.

Vous l'avez compris, augmenter nos ressources financières doit faire partie de nos réflexions, guider nos investissements et notre politique. Le projet de café-restaurant-multiservices qui renforcera notre attractivité va dans ce sens. C'est aussi dans le cadre du PLUI l'ouverture de zones constructibles aux OAP les moins contraignantes pour amener de nouvelles populations ; c'est encore la poursuite de la mutualisation que nous développons avec Cézac et l'Hospitalet, c'est enfin l'accroissement de notre parc locatif.

Chères Pernoises, Chers Pernois, cette année encore nous ne pourrons pas nous rassembler autour d'une petite collation pour la traditionnelle et conviviale cérémonie de vœux. J'espère de tout cœur que nous puissions nous retrouver rapidement dans un contexte plus serein et renouer avec une vie sociale dont le manque nous pèse. Dans l'attente impatiente de ce moment, je vous souhaite ainsi qu'à vos proches et ceux que vous aimez, tout le meilleur pour 2022. J'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui luttent en ce moment contre la maladie, que cette nouvelle année soit celle de votre renaissance.

Bernard Michot

Equipe Municipale

Personnel de Mairie

Mme Hélène Suszylo, Secrétaire de Mairie
Mme Catherine Lopez, Adjoint Technique
Mme Karine Sorre, Adjoint Technique Principal 1ere classe
M Fabrice Luc, Adjoint technique

Elus

Maire : Bernard Michot

1er Adjoint : Bernard Brugidou, Délégué au patrimoine communal bâti

2ième Adjoint : Didier Vayssières, Délégué à la voirie communale, aux réseaux et aux espaces verts

Conseillers Municipaux :
Christelle Guerret, Alexandre Delpech, Jean-Luc Rességuier, Janie Diaferia, Sébastien Bertranda, Nicolas Piécourt, Laurent Benayoun, Nadine Boyals-Joseph.

Commissions Communales

1- **Patrimoine bâti, Centres-bourgs, Voirie, Eclairage public, Sécurité :** Michot B, Brugidou B, Vayssières D, Guerret C, , Delpech A, Rességuier JL, Bertranda S

2- **PLUI, Développement économique** : Michot B, Brugidou B, Boyals-Joseph N, Guerret C, Rességuier JL, Piécourt N, Benayoun L

3- **Création d'un restaurant multi-services** : Michot B, Brugidou B, Vayssières D, Guerret C, Delpech A, Bertranda S

4- **Ecole, périscolaire, petite enfance, Jeunesse :** Michot B, Boyals-Joseph N, Diaferia J, Delpech A

5- **Solidarité, coordination sociales (personnes âgées, précarité, PMR, Santé, Plan communal de sauvegarde) :** Michot B, Brugidou B, Benayoun L

6- **Environnement, cadre de vie, économie locale, agriculture (Chemins, espace naturel et cultivé), sentiers de randonnée :** Michot B, Brugidou B, Vayssières D, Guerret C, Rességuier JL, Diaferia J, Piécourt N

7- **Information et communication, Relations intercommunales, Adressage, Numérique :** Michot B, Brugidou B, Boyals-Joseph N, Benayoun L

8- **Evénementiel, culture et tourisme :** Michot B, Brugidou B, Boyals-Joseph N, Delpech A

Commissions de la CCQB

Défendre les intérêts de la commune est de notre responsabilité. Vos deux délégués se partagent le travail et s'impliquent dans toutes les commissions :

Bernard Michot :
- Président de la commission « Développement économique »
- Membre des Commissions :
  - « Urbanisme »
  - « Finances »
  - « Voirie »
  - « Gemapi, Environnement, Energies »

Bernard Brugidou :
- Membre des Commissions :
  - « Tourisme et Communication »
  - « Gestion du patrimoine et suivi des projets »
  - « Affaires culturelles, Enfance-Jeunesse, Affaires Sociales et Sport »

Horaires Mairie

Ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
Mercredi : 8h30-12h ; fermée au public l'après-midi
Un samedi sur deux : 10h - 12h.

Contact:

Mme Hélène SUSZYLO
tél / fax : 05.65.21.03.33
Mail : mairie-de-pern@wanadoo.fr

Permanence de M. le Maire :

Lundi de 14h à 17h

Etat Civil 2021

Décès

MALMON née JACQUES Yvette, le 23 juin
RIGAL née MARMIESSE Georgette, le 15 juillet
DELORT Laurent, le 7 août
BOUSQUET Christian, le 8 novembre
GAUDISSON Jean-Paul, le 6 novembre

Naissances

GORGÉ Axel, le 25 janvier
BONNAUD POIRET Raphaël, le 14 octobre

Mariage

MOLINIÉ Marion et BALLEUX Sylvain, le 25 septembre

PACS

TALLON Julien et JARRY Marie-Lorraine, le 26 novembre

Population de Pern en baisse

Populations légales au 1er janvier 2019 en vigueur à compter du 1er janvier 2022 : 448 habitants, dont 437 pour la population municipale et 11 pour la population comptée à part. La population DGF s'établit à 490 habitants.
L'une des raisons de cette baisse est la quasi-impossibilité d'accueillir de nouveaux habitants : pas de terrains constructibles et nombreuses maisons inoccupées.
Ce constat guide nos réflexions en particulier quant au PLUI. Pern qui est sous l'influence positive de Cahors et de sa ZA de Cahors-Sud doit pouvoir profiter de cette dynamique et de l'impact de la crise sanitaire sur les évolutions démographiques des villes.

Permis de construire

Maisons individuelles

JEAN Christophe, lieu-dit Le Pech
MARMANDE Pierre, lieu-dit Lamartinie
MAHOBAH Pascal, lieu-dit Lamartinie

Bâtiments agricoles

SCEA CARO – Grenier Eric

Piscine, travaux divers

MAHOBAH Pascal

Location Salles Municipales

Salle de Terry

Louée à tous les habitants du territoire de la CCQB :
Location : 50€ **Caution : 150€**
Réservation : Didier Vayssières (tel : 06 73 61 55 89)
Paiement : **chèque uniquement** à la régie de la Mairie, après validation de la réservation.
Les clés sont délivrées par Didier Vayssière sur présentation de la quittance remise par la Mairie.

Salle du Presbytère

Gratuite pour les associations de Pern.
Louée aux habitants du RPI (Pern-Cézac-l'Hospitalet)
Location : 30€ **Caution : 30€**
Réservation : Mairie (tel : 05 65 21 03 33)

En raison de la situation sanitaire et selon les directives d'Etat, les salles municipales peuvent accueillir des réunions, mais sans collation (ni nourriture ni boissons) .

Tarif Location Tennis

Type de carte	Age	Tarif 2018
Annuelle Individuelle	Adulte	30€ - 35€*
	Enfant (-15ans)	15€ - 20€*
	Etudiant	20€ - 25€*
	Couple	40€ - 50€*
Annuelle Familiale	2 adultes + 2 enfants de -de 15ans	45€ - 60€*
Familiale été	2 adultes + 2 enfants de -de 15ans	30€ - 45€*
Semaine	Adulte	15€
	Enfant (-15ans)	10€

*Non-résidents sur la Commune
Les cartes sont délivrées en Mairie (tel : 05 65 21 03 33)

Un coutelier artisanal

Bienvenue à Monsieur Julien Tallon et sa compagne Madame Marie-Lorraine Jarry qui viennent de s'installer sur notre commune. Julien, passionné de coutellerie, a installé une petite forge et envisage de développer une activité de créateur de couteaux. Un beau projet à suivre … Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite.

Artisans, Entreprises et Commerçants

- ***Agencement, fourniture, pose de cuisines et travaux annexes***
  « Allo Seb » Sébastien Bertranda : 07 86 53 55 24
- ***Dépositaire de colis-relais***
  « Agricolis »Rémi Bourdet : 06 10 51 48 44
- ***Assistantes Maternelles***
  Monique Pécourt : 05 65 21 09 94
  Marie-Claude Laville : 05 65 21 00 72
- ***Artisanat d'Art***
  Tapisserie-Peinture
  « Atelier ARTEXTURE » : 05 65 21 90 93
- ***CEIIS***
  Insertion sociale : Tel : 05 65 31 27 46
- ***Chassaing Recyclage, BTP, pisciniste***
  Arnaud Chassaing : 05 65 35 15 22
- ***Digitopuncture***
  Christine Rodolosse : 06 48 68 73 79
- ***Ebéniste***
  Jean Louis Mirc : 05 65 21 09 49
- ***Entreprises de travaux agricoles***
  ETA Trémollières : 05 65 21 01 10
  Bouchet Bruno, Terry
- ***Espaces verts***
  Morales Bruno : 06 84 11 72 18
- ***Forgeron - maréchal ferrant***
  Perrier Nicolas : 06 07 56 05 09
- ***JIVANA Yoga***
  Nathalie Bousquet : 05 65 21 01 57
- ***Maçons***
  Jean-Luc Bonnet : 05 65 21 08 05
  Alain Delort : 05 65 21 00 23
  Benjamin Rey Construction : 06 75 23 34 94
- ***Menuisier***
  Franck Lalbertie 05 65 21 08 54
- ***Miel et Huile essentielle de lavande***
  Bernard Michot : 06 85 81 60 02
- ***Peinture***
  « Peinture-Déco 46 » : 06 85 16 20 74
- ***Quercy Enrobé***
  05 65 21 83 26
- ***Réparation-pose Parebrises à domicile***
  M. Jean-François Baudel : 07 68 63 20 13
- ***Savonnerie artisanale***
  « Parlons Savons » : 06 79 79 75 49
- ***Vente de pâtisseries***
  « Délices du Quercy Blanc » : 06 07 58 21 90
- ***Vente de viande bovine:***
  « La ferme Quercy Bio » : 05 65 21 06 60
  « Les Vignassous » : 05 65 2103 2

Augmentation du prix de l'eau

Une unité d'Ultrafiltration de l'eau de la fontaine des Chartreux va être construite au « Pech d'Angely » pour pallier les problèmes récurrents de turbidité. Sa capacité de traitement 20000 m3/jour permettra l'approvisionnement des 40 000 habitants de grand Cahors et du Quercy Blanc.

Sur un coût total de 15,5 M€ HT est financé le Syndicat du Quercy Blanc apporte 3 M€. Pour couvrir cet investissement et l'inflation de 2,6%, le syndicat augmente de 3% le prix de l'eau. A titre d'exemple, cette hausse représente 7,90 € pour une consommation de 120 m3/an.

Il n'y aura pas d'augmentation de l'assainissement.

La fibre en 2022 … Peut-être…

Pern fait partie de la dernière tranche prévue pour être fibrée en 2022. Sauf que depuis quelques mois les entreprises sous-traitantes de sous-traitants de sous-traitants … ont quitté le territoire, laissant inachevé le travail commencé. Certaines ont épuisé leur budget pour dépassement de coûts sur d'autres communes et par minimisation de leurs devis pour emporter les marchés. En conséquence, il a été impossible d'obtenir l'enfouissement sur certains secteurs. De longues portions de voies vierges de poteaux vont voir pousser des mats métalliques, les stocks de ceux en bois étant épuisés.

Pern sera-t-il raccordé en 2022 ? la question est à ce jour sans réponse. Le fleurissement récent de nos fossés par des rouleaux de fibre laisse penser à une reprise des travaux.

Raccordement. Ce sera à vous de souscrire un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix. C'est lui qui raccordera votre habitation au boitier situé en bordure de la voie publique. Cette opération, à votre charge, a un coût qui dépend de sa complexité. Généralement autour de 100 à 200 € il peut être pris en charge par votre opérateur, selon sa politique commerciale et vos talents de négociateurs.

Dernières inquiétudes : La qualité des travaux laisse pour le moins à désirer : fibre dans les arbres, parfois 10, 12 câbles sur les poteaux laissent présager des problèmes. Lorsque vous serez raccordé, la connexion sera-t-elle opérationnelle ? Les débits promis seront-ils atteints ? Des remontées de communes plus avancées que Pern révèlent nombres de difficultés et de déceptions.

La fibre optique pour tous « à marche forcée » était-elle vraiment une bonne idée ?

Pour suivre l'égibilité de votre habitation :
https://alliancetreshautdebit.fr
https://www.alliancetreshautdebit.fr/fr/carte-interactive-du-deploiement-particulier

Pour toute information complémentaire, contacter Lot numérique : lot.numerique@lot.fr ; tél : 05 65 53 43 31

Rénov'Occitanie

Le guichet unique Rénov'Occitanie Lot ouvert depuis le 4 janvier 2021 est un service gratuit destiné à tous les Lotois (quels que soient leurs revenus) qui ont des projets de rénovation énergétique de leur logement, de maîtrise de l'énergie ou de développement des énergies renouvelables. Ce guichet a vocation à :

- Aider les Lotois dans la définition de leur projet ;
- Proposer des conseils personnalisés gratuits ;
- Informer sur les financements possibles.

C'est une prise en charge globale de la conception jusqu'à la réalisation des travaux que propose Rénov'Occitanie Lot.

Piloté par le Département du Lot, ce guichet rassemble l'ensemble des opérateurs en matière de logement et dispose du soutien de la CCQB.

Pour contacter Rénov'Occitanie Lot :
-Un numéro vert unique : 0 800 08 02 46 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h00 à 15h,
- le site internet du département du Lot http://lot.fr

Nouveaux personnels à la mairie

Madame Christine Rodolosse, qui travaillait à la mairie depuis 27 années a choisi de se mettre en disponibilité pour convenances personnelles. Souhaitons-lui toute la réussite qu'elle mérite et un plein épanouissement dans l'activité qu'elle développe depuis plusieurs années et à laquelle elle désire consacrer son temps et son énergie.

Madame Catherine Lopez, pompier volontaire avec le grade de Caporal, a été recrutée pour assurer la continuité du service : service des repas à la cantine et entretien de l'école.

Nous avons aussi recruté Monsieur Fabrice Luc (contractuel, 15h par semaine) pour l'entretien des espaces verts et les petits travaux. Monsieur Luc est déjà salarié à l'Hospitalet, où il travaille 20h par semaine. Son embauche à Pern permet une mutualisation, une optimisation et une meilleure réactivité de nos services sur les deux communes.

Souhaitons la bienvenue à Catherine et Fabrice qui se sont intégrés tout naturellement à notre équipe.

Alerter, prévenir, informer

La Mairie de Pern a mis en place un système de diffusion par emails d'alertes et d'informations en temps réel. Exemples : Eau impropre à la consommation, avis de tempête, fortes précipitations, canicule, coupures de courant.

La Mairie diffuse aussi par ce canal des informations municipales utiles, pertinentes, intéressantes et d'intérêt commun : routes barrées, chantiers engagés, décisions municipales d'importance, manifestations festives, éducatives, artistiques, culturelles ...

La loi informatique et liberté nous interdit de vous inscrire sur cette liste sans votre accord. Vous devez en faire la demande écrite en remplissant un petit formulaire disponible en Mairie ou par email à : mairie-de-pern@wanadoo.fr

CCQB : Nouveaux Services

Je ne vais pas me substituer ici au document qui va être édité et distribué sous peu par la CCQB. Je souhaite simplement vous informer de quelques travaux et décisions en rapport direct avec notre commune.

Pour en savoir plus : voir le site de la CCQB https://www.ccquercyblanc.fr/

Le PLUI

Le PLUI comme son nom l'indique est Intercommunal ; Il se travaille au niveau de la Communauté de Communes. Le zonage quant à lui impacte directement chaque commune et est travaillé aussi à leur échelle en fonction de contextes et de stratégies propres à chacune. Les propositions de zonage doivent être conformes aux directives du Scot.

Le travail concernant le Règlement écrit, le zonage et les OAP (Orientations d'Aménagement Programmées) sur chacune des 10 communes a été plus lourd que prévu. Il est en cours de validation.

Ce travail va être soumis à son évaluation environnementale qui consiste en une analyse de l'impact des futurs aménagements.

Réunions publiques

Deux réunions seront programmées dans le courant du printemps,
l'une à **Montcuq-en-Quercy-Blanc**,
l'autre à **Castelnau Montratier-St Alauzie**.

Suite à ces réunions, les registres de concertations disponibles dans chaque mairie et dans les locaux de la CCQB seront clôturés début mars.

La dernière opportunité de s'exprimer sera ensuite durant l'enquête publique prévue à la mi-année.

Un Registre de Concertation pour recueillir vos remarques, demandes, projets... est disponible :
- en version papier en mairie et à la CCQB
- en version électronique à l'adresse :
plui.concertation@ccquercyblanc.fr
- Vous pouvez aussi les adresser par courrier à la CCQB , 37 Place Gambetta, 46170 Castelnau Montratier – Sainte Alauzie
- ou les remettre en main propre aux réunions publiques à venir.

Pour plus d'informations, service urbanisme de la CCQB :
https://www.ccquercyblanc.fr/urbanisme-environnement/le-plui/presentation-generale

Tél : 06.07.97.57.20 ; Mail : urbanisme@ccquercyblanc.fr

Le zonage à Pern

Trois grands secteurs ont été définis dans le PLUI sur le territoire de la CCQB :

- Les pôles de Montcuq en Quercy Blanc, Castelnau Montratier St Alauzie et leur bassin (isochrone de 10') ;
- les communes dites rurales (en vert sur la carte)
- les communes situées dans la sphère d'influence de Cahors : Cézac, l'Hospitalet, St Paul Flaugnac et Pern.

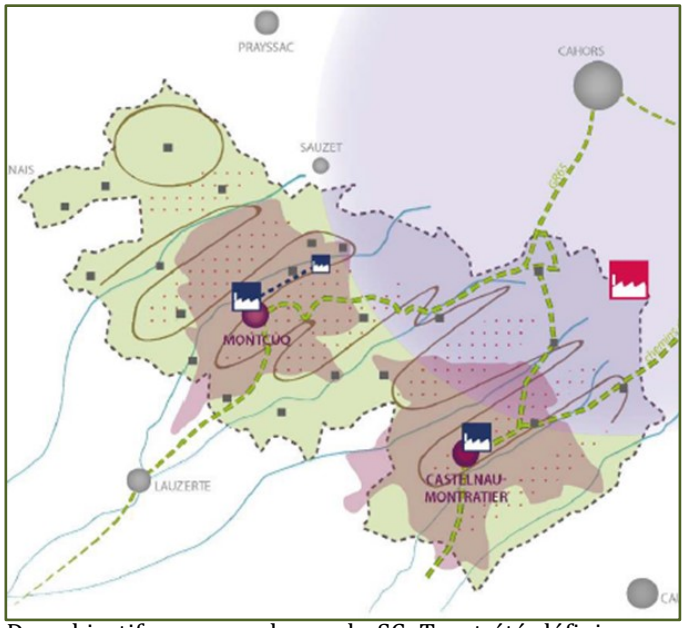

Des objectifs en accord avec le SCoT ont été définis pour chacune des communes selon leur localisation, leur rôle (Pôle de centralité pour les deux bourgs) et de leurs antécédents (permis accordés par le passé).

En ce qui concerne Pern nos objectifs sur la durée du PLUI sont de 41 nouvelles constructions et 3 changements de destinations.

Les « grandes règles » imposées par l'Etat et le SCoT sont : baisse de 50% des surfaces constructibles, donc des terrains constructibles plus petits et densification, ce qui interdit toute construction isolée. Se rajoutent les contraintes de réseaux, environnementales, agricoles ...

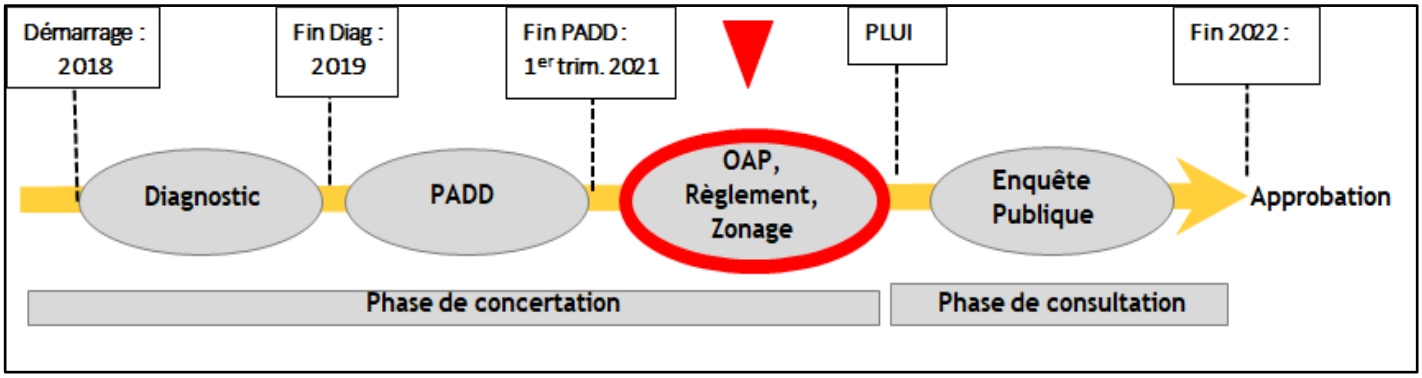

Les zones constructibles sont donc de fait très limitées. Sur notre commune, Il s'agit de « dents creuses » aux environs immédiat du village de Pern (les Tuileries, Bru, Lolmie) et des hameaux de Terry et Ventaillac. Deux sites plus important à l'Estang et Lamartinie seront étendus de respectivement 2,6 et 2,05 ha. Ils font l'objet d'OAP (c'est obligatoire) que nous avons voulu les plus simples possibles pour les rendre parfaitement et immédiatement opérationnelles.

Concernant les changements de destination, nous avons intégré tous les bâtiments situés en zones « A » (agricole) et « N » (Naturelle) pouvant entrer dans cette catégorie. Les règles qui prévalent imposent la qualité du bâti (exemple grange en pierre de taille), la dimension (trop petit = exclu), la proximité immédiate des réseaux. Plus de 30 bâtiments répondent aux critères et intégrés dans le catalogue des changements de destination possibles.

A noter : en zone « U » tout bâtiment peut changer de destination et n'a donc pas besoin d'être référencé.

La reprise des logements vacants , une vingtaine sur la commune, est aussi un enjeu important pour la commune.

Pour toute information complémentaire, prendre rendez-vous avec la mairie ou le service Urbanisme de la CCQB.

Application du Droit des Sols (ADS)

Nous avons appris au mois de mai que la DDT allait fermer le service ADS au 31 décembre 2021, suite à des départs en retraite qui ne seront pas remplacés dans le contexte de désengagement progressif de l'Etat en matière d'aménagement du territoire. Nous avons dû en six mois trouver une solution et la mettre en place pour assurer ce service, compétence obligatoire des mairies.

Rôles et objectifs d'un service ADS

L'instruction des autorisations d'urbanisme vise à :

- Vérifier la conformité des projets avec les réglementations en vigueur sur le territoire. Les agents instructeurs ont donc pour rôle d'instruire les demandes déposées en mairie et de s'assurer de leur conformité aux règles du PLUi et à celles relevant des autres réglementations (code de l'environnement, code de la construction et de l'habitat, code du patrimoine …).

- Formuler des propositions de décisions au maire, qui délivrera un arrêté comportant son accord ou refus.

Création d'un service ADS à la CCQB

Plusieurs solutions ont été étudiées en bureau, en commission et en séances plénières de la CCQB pour maintenir ce service aux communes :

- Faire appel à un prestataire privé ;

- Déléguer ce service à une communauté de communes ou d'agglomération qui le propose déjà ;

- Mutualiser un service avec une autre communauté de communes, seule option pour un service à une échelle pertinente ;

Après analyse chiffrée de chacune des options et une comparaison de leurs avantages / inconvénients, la CCQB a décidé s'associer avec la CCPLL voisine (Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne) pour mettre en place et mutualiser un « centre instructeur ADS Quercy causses ».

Cette proximité du service qui sera assuré par des salariés de la CCQB dont certains ont participé à la mise en place du PLUI, doit permettre d'accompagner au mieux les communes et les porteurs de projets. L'objectif premier est de rendre un service de proximité de qualité et de favoriser et faciliter le développement qualitatif du territoire basé sur des orientations du projet de territoire.

Qui fait quoi ?

- L'instruction est un service rendu à chacun des maires.

- La délivrance reste un pouvoir de police du maire.

Il n'y a donc pas de modification des compétences et des obligations du maire en matière d'urbanisme. Le maire reste responsable de l'accueil de ses administrés, de la réception des demandes et de la délivrance des actes.

Cela signifie qu'il n'y a pour les usagers aucun changement : toutes les demandes, déclarations d'urbanisme, pièces complémentaires sont toujours à déposer en mairie, qui reste leur guichet unique. Les demandes peuvent être faites soit sur papier soit de façon numérique sur une plateforme mise en place à cet effet. Le lien sera sur le site internet de la commune ou de la CCQB.

La mairie enregistre les demandes, vérifie leur complétude, transmet le dossier au service d'instruction et affiche en mairie.

Elle assure le lien entre les usagers et le centre instructeur de la CCQB. Elle transférera donc votre demande au service instructeur pour son instruction. Ce travail ira jusqu'à la rédaction d'un projet de décision favorable/défavorable ou sous réserve motivé, intégration du montant des participations le cas échéant, transmission à l'autorité chargée de la délivrance, à l'Etat pour l'établissement des taxes d'urbanisme, transmission de données statistiques.

L'avis technique du service instructeur sera envoyé au Maire qui délivrera ensuite l'arrêté comportant accord ou refus.

Les coûts

Ce service doit être gratuit pour les pétitionnaires. C'est la loi. C'était le cas lorsque l'Etat assurait le service ADS. En se désengageant, l'Etat n'apporte aucun soutien financier ni aux communes ni aux Communautés de Communes pour les aider à assurer ce service à la population. Le coût de fonctionnement sera partagé entre la CCQB et les communes

Les communes prennent un abonnement annuel constitué d'une part fixe (250 €) et d'une part variable indexée sur la population DGF. La commune paye ensuite chaque prestation selon un tarif préétabli. Pour 2022, les coûts seront les suivants :

- CU-b 90 € ;

- Demande Préalable 160 € ;
- Permis d'aménager 270 € ;
- Permis de Construire 220 € ;
- Permis de Démolir 180 € ;

A titre d'exemple, sur l'année 2020, ont été déposés 3 DP et 8 PC ; le coût pour Pern aurait été de 2 968,97 €.

Convention avec la Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture a pris contact avec la CCQB l'été dernier pour lui proposer une convention visant à cadrer les missions dévolues à la Chambre d'agriculture par la Collectivité pour l'année 2022 en lien avec le projet de territoire en cours de développement. Cette convention porte sur une étude et 4 actions que la Chambre d'Agriculture souhaite mener sur le territoire du Quercy Blanc.

Son but est de pouvoir apporter un meilleur accompagnement au monde agricole dans sa mutation actuelle incluant transitions agro écologique et climatique. La contribution financière de la CCQB s'élève à 5 500 €. Deux référents communautaires, Didier Boutard et Jérôme Delfau vont participer à la mise en œuvre de ces actions.

Les cinq actions :

1- « Créer une opération Fermes Ouvertes »
Coût CCQB 1000 €

2- « Mener un diagnostic agricole territorial »
Coût CCQB 3000 €

3- « Développer l'approvisionnement en circuits courts
Financement Leader.

4- « Caractériser l'offre et identifier les opportunités en agritourisme »
Coût CCQB 1500 €

5- « Mener des actions de formation et de sensibilisation »
Financement chambre d'agriculture

Quelques commentaires

Les Actions Concrètes 1,3,4 et 5 me paraissent tout à fait intéressantes et justifiées, en revanche l'étude 2 me pose davantage question.

L'action 1 n'appelle aucun commentaire : la CCQB est dans son rôle en participant à l'organisation de moments de rencontre, de découverte et de convivialité entre habitants et agriculteurs.

L'action 3 est évidemment une voie à développer. Mais elle ne doit pas se limiter à « Manger Lotois » (seul circuit cité dans la convention): D'autres initiatives plus locales existent, qui sont à prendre en compte pour, peut-être, se diriger vers une sorte de fédération focalisée sur le Quercy Blanc.

L'action 4 est dirigée vers le tourisme, notre deuxième économie après l'agriculture. Il faut être vigilant à l'appréhender de façon globale. De nombreux micro-projets émergent chez des non-agriculteurs. Ils sont en complémentarité des autres offres. C'est une analyse intégrative qui doit être menée pour que se développe le tourisme en Quercy Blanc.

Action 5. Dialogue et pédagogie sont « les deux mamelles » du bien vivre ensemble et pour apporter une meilleure réponse aux attentes sociétales. Être cependant attentif à un dialogue réciproque prenant en compte les contraintes liées aux activité agricoles, mais aussi les contraintes des collectivités et des non-agriculteurs qu'ils soient simple usager de notre territoire ou ses habitants non-agriculteurs qui représentent 95% de notre population. Possibles litiges, plantes invasives, foncier, règles d'urbanisme, infrastructures publiques seront au menu.

L'étude de l'Action 2 me parait bien plus surprenante. Je suis très étonné, voire même sidéré, que la Chambre d'Agriculture du Lot ne dispose d'aucune données quant à un diagnostic agricole sur le territoire du Quercy Blanc ! Comment se fait-il qu'elle n'ait jamais réalisé une telle étude ? Ça me parait en effet être son « job ». Est-ce bien le rôle de la CCQB de pallier ce manquement ? Enfin, qu'apportera cette étude au très récent « Recensement Agricole 2020 » réalisé par l'Etat, extrêmement riche d'enseignements qui vient d'être publié ? Tout y est. Je ne pense pas que le Quercy Blanc soit une telle exception dans le paysage français. On sait déjà qu'en Quercy Blanc l'agriculture représente une emprise foncière largement majoritaire, que sur les 392 chefs d'exploitation 45% ont plus de 55 ans.

Fallait-il vraiment que la CCQB finance à hauteur de 3 000€ la constitution d'une banque de données, une enquête, l'identification éventuelles d'actions ?

Un Centre de Santé à Castelnau

A Castelnau, sur les trois médecins en exercice, 2 vont partir à la retraite. Une structure Associative baptisée « **Santé en Quercy-Blanc** » a été créée le 12 octobre 2021 pour développer une offre de soin de premier recours avec embauche de médecins salariés. Ses missions seront de deux ordres : assurer les soins médicaux et remplir une mission de santé publique :

- Initier ou soutenir des actions en faveur de la population, de l'éducation à la santé, aide à la parentalité…

- Favoriser l'activité physique pour tous, l'accès à la culture dans les domaines santé et environnement,

- Prévenir la maladie de Parkinson en direction des agriculteurs utilisant des pesticides.:

Trois collèges assurent la gouvernance :

le 1er collège est constitué de professionnels de la santé ;

le 2ième collège comprend des représentants élus de la CCQB et des municipalités. Pour Pern notre représentant est M. Laurent Benayoun.

Le 3ième collège est composé de représentants d'associations œuvrant dans le domaine de la santé sur le territoire couvert.

Incivilités et Vandalisme

Incivilités, dégradations et vandalismes sont trois fléaux qui frappent les communes. A Pern, nous ne sommes pas épargnés. Ces actes de malveillance sont le fait d'un tout petit nombre de personnes, souvent étrangères à la commune. Il coûtent cher en temps, en énergie et en argent. Jusqu'à présent nous n'avions usé que de pédagogie ; Nous avons décidé d'y adjoindre un volet dissuasif.

Dépôts sauvages

Les incivilités, ce sont d'une part les dépôts sauvages de déchets ménagers et non ménagers sur les sites de collecte. Ce n'est bien sûr pas le rôle des services du SICTOM que de les ramasser. Ce n'est pas non plus celui de vos deux élus, Didier Vayssières et Bernard Brugidou, qui pourtant se retroussent les manches, ramassent ces ordures, les chargent puis les amènent en déchetterie. Nous ne tolérerons plus ces agissements de personnes sans aucun respect pour autrui.

POINTS de COLLECTES : Pour faire face à cette forme d'incivilités récurrentes et inadmissibles, la Mairie a cette année sollicité la gendarmerie. Deux coupables (un artisan et un particulier) ont été identifiés et verbalisés. Le calme est revenu quelques temps, puis la situation a de nouveau dégénéré.
Le site de « La Croux », proche de la RD 820, est le plus touché. Il sera soit définitivement fermé, soit mis sous vidéo surveillance. Cela aura évidemment un coût. Décision lors du prochain Conseil Municipal.

Chiens errants

Les incivilités, ce sont aussi les problèmes posés par les chiens errants. Plusieurs plaintes ont été déposées cette année en mairie et en gendarmerie concernant des chiens ayant été agressifs envers des personnes ou ayant tué des volailles.

Nous demandons expressément que les propriétaires de tels chiens s'équipent de dispositifs empêchant leur divagation.

Incivilités et Vandalisme

Dégradations et Vandalisme à l'aire de sport

Outre les incivilités, dont le nombre augmente constamment, nous avons de plus en plus à faire face à des actes de dégradations de biens publics. L'aire de sport, le terrain de tennis, la buvette et même les panneaux routiers en font les frais.

Cette année le grillage ceinturant le terrain de tennis a été découpé à plusieurs reprises. Le mobilier du terrain lui-même a servi de projectile, sans doute à la place des balles de tennis que les visiteurs avaient oubliées. L'un des poteaux soutenant le filet a été arraché du sol, descellé, des déchets de repas abandonnés sur place.

Le bar des associations a été lui aussi vandalisé. La bâche a été tailladée au scalpel, des insultes gravées sur le comptoir du bar, un feu a été démarré sous l'auvent.

Des panneaux routiers ont été arraché, couverts d'insultes.

Des ordures, des bouteilles en verre ont été brisées sur l'arrière du bar, devant les toilettes. Des canettes jetées au sol, au pied des poubelles qui sont placées là. Etc, etc.

Cette situation étant absolument inacceptable, une plainte a été déposée en gendarmerie ; L'un des coupables appréhendé. Il a été jugé et condamné à payer les dégâts.

Nous envisageons aussi de protéger ce site par un système de vidéosurveillance.

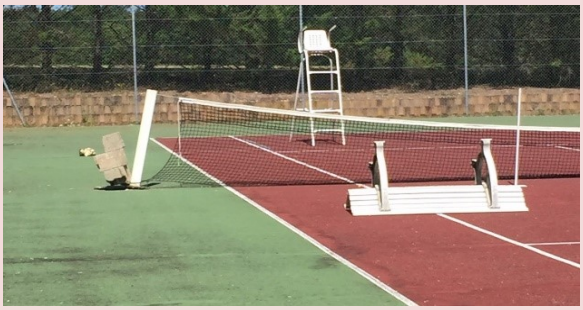

Chemins Ruraux

Rappels de la loi :

Les chemins Ruraux appartiennent au domaine privé communal. En aucun cas un particulier ne peut y intervenir de sa propre initiative.

Il n'existe aucune obligation pour la commune d'entretenir les chemins ruraux. Mais, dès lors que la commune a effectué des travaux destinés à assurer ou à améliorer la viabilité d'un chemin rural et a ainsi accepté d'en assumer l'entretien, sa responsabilité peut être mise en cause par les usagers pour défaut d'entretien normal, le chemin rural ayant basculé dans le champ de l'ouvrage public.

Le chemin rural reliant le VC 166 (Piquegraille) et les Cazes vient d'être couvert de déchets d'enrobés bitumineux. **Ce dépôt n'est pas le fait de la mairie**, qui se dégage de toute responsabilité. Il s'agit d'une initiative dont nous ne connaissons pas à ce jour le responsable. Il devra assumer tout incident/accident lié à ces travaux.

Si vous souhaitez des travaux sur une Voie Communale ou un Chemin Rural, faites-en la demande en Mairie qui en débattra en Conseil Municipal.

Informations Déchetteries

Déchetteries et Horaires

Trois déchetteries sont à votre disposition à proximité immédiate : Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, Lalbenque et Cahors. Vous pouvez toutes les utiliser et choisir en fonction de votre lieu d'habitation et des horaires d'ouverture.

Excepté le Dimanche, il y en a toujours une prête à vous accueillir à proximité immédiate.

A noter : à Cahors, une antenne d'Emmaüs est présente sur le site de la déchetterie et récupère tout objet pouvant avoir une seconde vie.

Horaires Ouverture Déchetteries	Castelnau 05 65 21 47 59	Lalbenque 05 65 20 17 46	Cahors 05 65 53 07 35
Lundi	14h – 18h	14h – 18h	8h – 12h 13h30 – 18h30
Mardi	14h – 18h	9h – 12h	a.m. : fermée 13h30 – 18h30
Mercredi	9h – 12h	14h – 18h	8h – 12h 13h30 – 18h30
Jeudi	Fermée	Fermée	8h – 12h 13h30 – 18h30
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h	8h – 12h 13h30 – 18h30
Samedi	14h – 17h	9h – 12h	9h – 12h 13h30 – 18h

Pratiquez le compostage, vous réduirez de 50 kg/an le poids de votre poubelle. Bon de commande sur : https://sictom-msq.fr/wp-content/uploads/2020/10/bon_commance_composteur_maj-1.pdf

Quelques Idées

Demande de composteur

Envoyer un courrier au syded du Lot :
« les Matalines »
46150 CATUS

- **Indiquer** : nom, prénom, adresse et numéro de tél.
- **Joindre** un chèque de 20 € à l'ordre du Trésor Public

Le Syded du Lot vous enverra le composteur dans la déchetterie la plus proche.

Encombrants

Les déchets végétaux, électriques, volumineux ou dangereux *DOIVENT* être déposés en déchetterie

C'est GRATUIT pour les particulier

Ne rien laisser autour des containers,
C'est une question de respect et de sécurité

IDEES :

VÊTEMENTS, LINGE ET CHAUSSURES
pensez aux bornes à textiles !
DÉCHETS DE JARDIN ET DE CUISINE
pensez au composteur !

ASTUCES

Ne lavez pas les emballages, il suffit de bien les vider.

Ne pas imbriquer les emballages entre eux, ils seront plus facilement recyclés

Bien aplatir les cartons volumineux pour éviter l'encombrement du bac vert.

Budget Municipal 2021

Les dotations d'Etat ont fortement diminué ces deux dernières années. La raison majeure est la baisse de la population estimée. Se rajoute à cette perte son désengagement quant à de nombreux services dont une part de charge revient aux communes. Cette situation n'entraine pas à l'heure actuelle de difficultés de financement de nos investissements car l'endettement de la commune est faible, nettement inférieur aux communes de la même strate. En revanche nous devons être particulièrement vigilant à ne pas fragiliser cet équilibre dans les prochaines années et travailler à trouver des ressources nouvelles.

Dotations de l'Etat : - 30 k€

Nous avons perdu en 2020 la « Dotation de Solidarité Rurale Cible ». Il s'agit d'une perte étalée sur les deux exercices 2020 et 2021. Depuis cette année, nous recevons donc 30 193 € de moins qu'en 2019. Cette perte, essentiellement due à la diminution de population, affecte fortement notre CAF (capacité d'autofinancement), nous impose des stratégies financières prudentes, et nous oriente vers une politique permettant d'augmenter nos revenus.

Année	dotation forfaitaire (DGF)	dotation de solidarité rurale "péréquation"	dotation de solidarité rurale "cible"	dotation nationale de péréquation	TOTAL
2017	77 617	20 957	26 833	12 991	**138 398**
2018	75 744	21 229	29 301	12 794	**139 068**
2019	75 679	21 162	30 193	11 515	**138 549**
2020	75 034	20 981	**15 097**	10 363	**121 475**
2021	74 712	21 113	**0**	10 651	**106 476**

Bien sûr, le meilleur levier est l'augmentation de la population. C'est tout l'objet de notre travail sur le PLUI, en particulier en rédigeant des OAP immédiatement et réellement opérationnelles.

Nous devons aussi continuer à investir pour augmenter notre patrimoine bâti mis en location. C'est l'objet du logement Palulos, place de l'église. Mais aussi du café-restaurant-multiservices sur lequel nous travaillons. Dans tous les cas, les emprunts que nous serons amenés à prendre devront être couverts par le montant des loyers.

Nous devrons aussi réussir à inciter les propriétaires des logements vacants à les mettre sur le marché, que ce soit à la vente ou à la location. Enfin, nous avons sélectionné tous les bâtiments susceptibles de changement de destination pour permettre à leurs propriétaires de les exploiter selon leur propre agenda.

Nous devons enfin continuer à nous battre sur chacun de nos projets pour obtenir toutes les subventions auxquelles nous pouvons prétendre et en optimiser le taux de chacune comme nous le faisons déjà. Un exemple : C'est pour bénéficier d'un maximum de subventions au meilleur taux que nous avons opté pour une location Palulos pour la petite maison place de l'église.

FPIC : Retour au droit commun

Le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de l'intercommunalité pour les reverser à des communes moins favorisées. Il était depuis quelques années conservé par la CCQB.

A compter du budget 2021, le conseil communautaire de la CCQB a décidé de reverser le montant du FPIC aux communes.
Pour Pern, il s'agit d'un montant de 4 631 €.

Taxe d'Aménagement

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, agrandissement, aménagement, changements de destination. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation. Comme son nom l'indique elle est destinée à participer (aider) au financement de projets d'aménagement des espaces publics sur une commune. Par exemple l'aménagement des zones constructibles ouvertes dans le cadre d'un PLUI.

Fiscalité (part communale)	Taux 2018 +2,5 %	Taux 2019 +3 %	Taux 2020 +3 %	Taux 2021 +1 %
Taxe d'habitation (TH)	7.93	8,17	36 798	~ 37 000 €
Foncier bâti (TFB)	6.19	6,38	6,57	**6,87**
Foncier non bâti (TFNB)	28.41	29,26	30,14	**30,44**
Cotisation Foncière des Entreprise	15.36	15,82	16,29	**16,45**
Produit Fiscal Réalisé (Attendu)	**68 143**	**70 211**	**70 877**	**(71 635)**

A Pern elle est fixée à 2% depuis 2011. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas l'augmenter afin d'inciter de nouvelles populations à construire sur les terrains qui vont être ouverts dans le prochain PLUI.

Effort fiscal et subventions

Nous poursuivons la même stratégie qui consiste à essayer de maintenir un effort fiscal au-dessus du seuil de 0,9 (seuil moyen du département pour la strate nous concernant). Sous ce seuil, la commune est pénalisée par un malus et voit ses subventions baisser.

Pour rappel, il ne s'agit pas d'augmenter notre produit fiscal pour alimenter notre budget. La variation de produit d'une année sur l'autre est très faible au regard du budget total de la commune.

Recettes de Fonctionnement

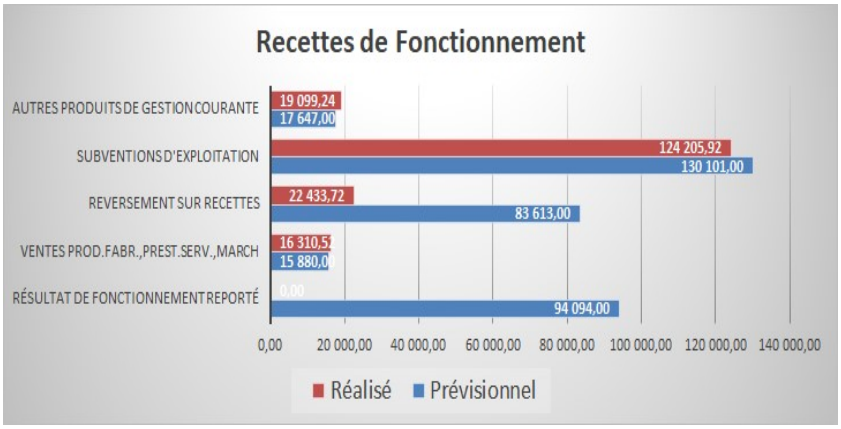

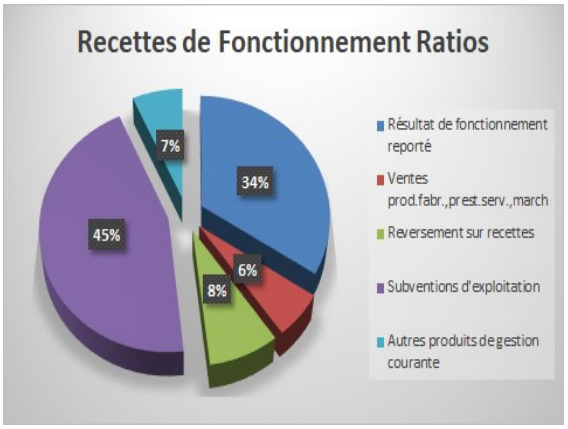

Dépenses de Fonctionnement

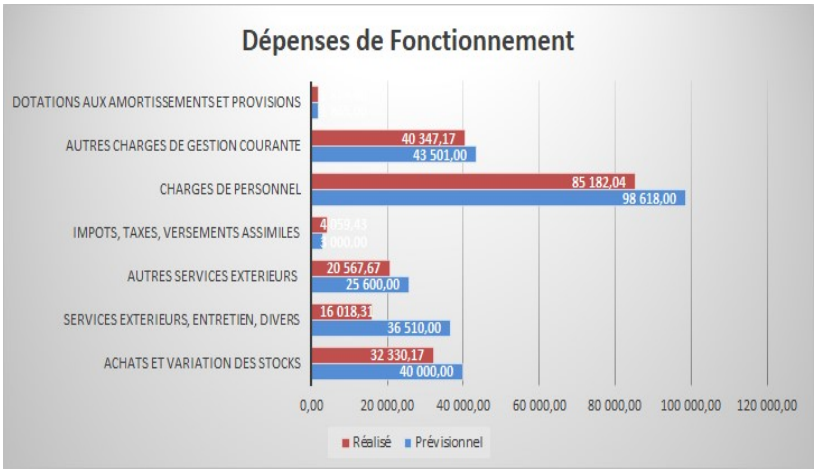

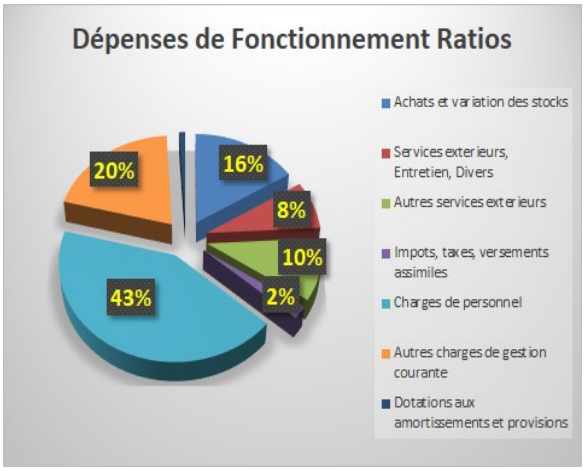

Globalement nos charges de fonctionnement (448 €/habitant) sont inférieures à celles constatées pour les communes de la même strate du département du Lot (501 €/habitant) et très nettement inférieures au niveau régional (688 €/habitant) ou national (627 €/habitant)

Charges de personnel : Ce poste est en diminution cette année. Les coûts associés aux embauches réalisées étant inférieurs aux départs de personnels.
Nous sommes exactement dans la moyenne des communes de la même strate dans le Lot (192 €/habitant) et nettement inférieur au niveau régional (257 €/habitant) ou national (223 €/habitant).

Services extérieurs : ligne budgétaire contenant les réserves financières. Reste en fin 2021 environ 20 k€ disponibles.

Pour conclure : Nos dépenses de fonctionnement sont parfaitement contenues. Le souci de la commune est la baisse des recettes qui entraine une baisse de la CAF brute. Néanmoins, la baisse de la CAF nette est très atténuée par le très faible niveau d'endettement de la commune.

Recettes d'Investissements

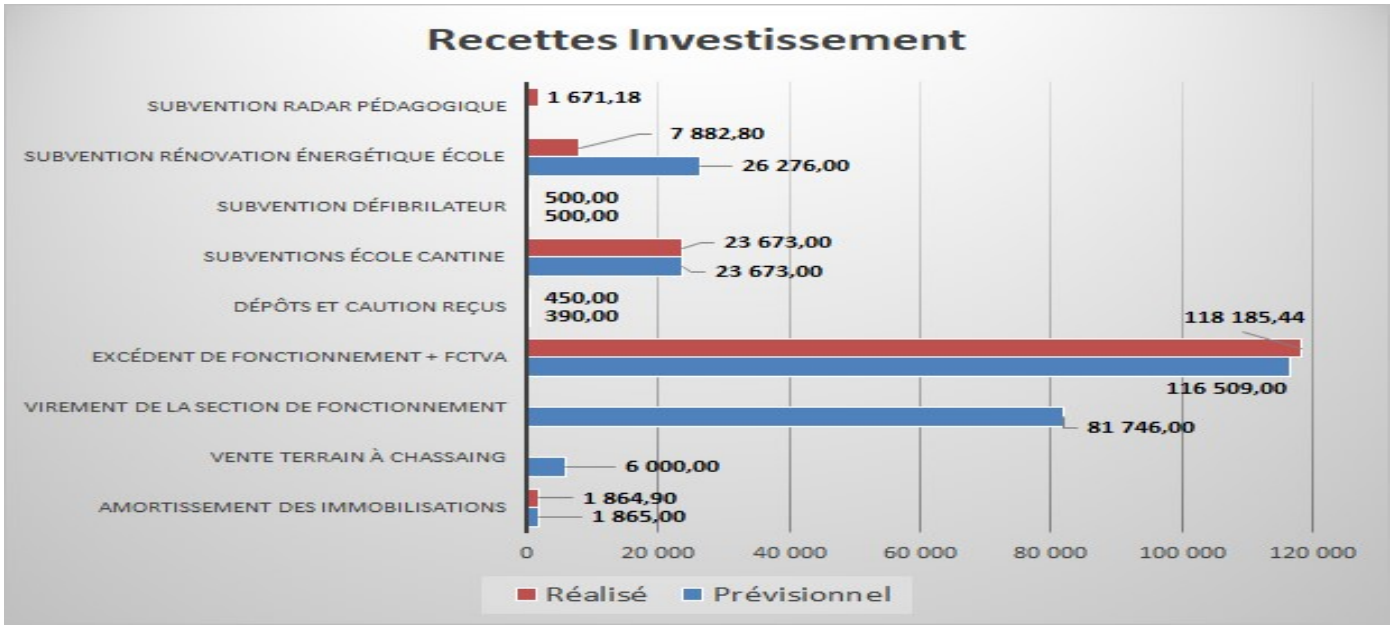

Dépenses d'Investissements

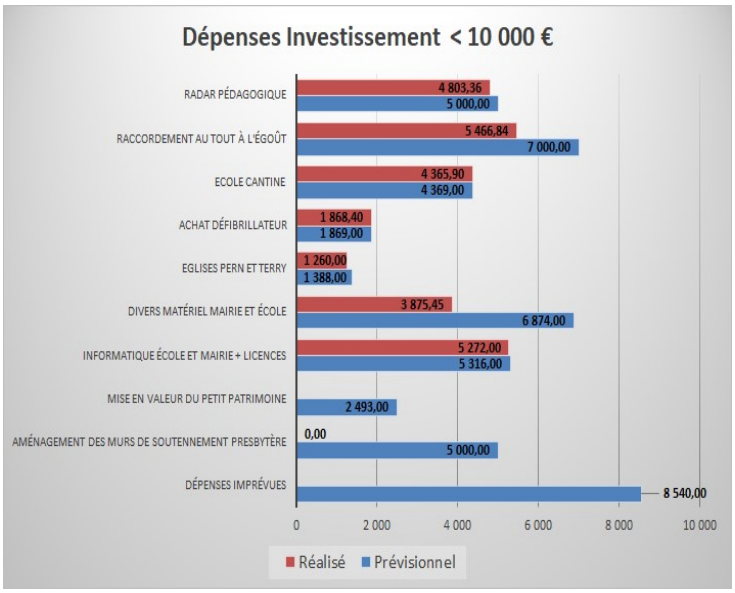

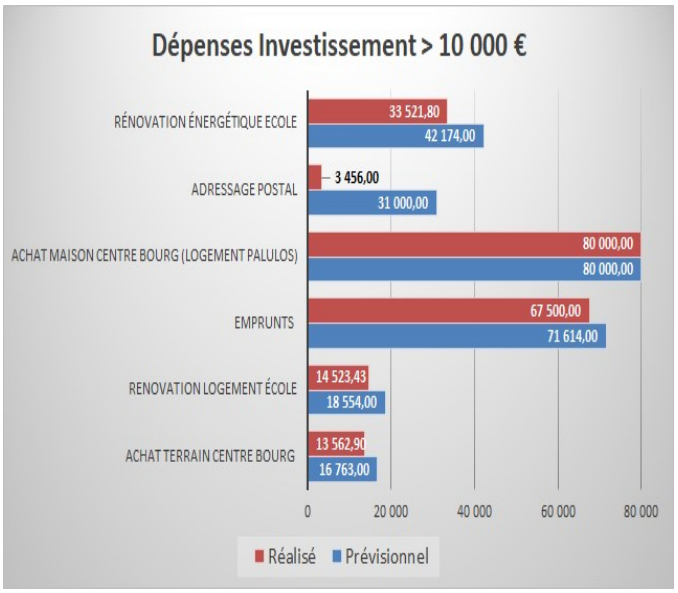

Dépenses d'investissement : Leur montant varie d'une année sur l'autre. Ces variations sont dépendantes d'une part des projets eux-mêmes, d'autre part du fait que la majeure partie des subventions ne sont versées qu'après réalisation complète, c'est-à-dire généralement en année N+1.

En 2021, nous avons mené plusieurs projets importants ; en 2022 nous encaisserons les subventions correspondant à ces projets. Ce sera donc une année de plus faible investissements. Les « gros » investissements seront programmés pour 2023, lorsque nous aurons reconstitué notre CAF.

Encours de la dette par habitant : **223 €** à Pern, contre **478 €** pour les communes de la même strate du Département du Lot.

Pour conclure : Nous avons une marge de manœuvre que nous exploiterons avec discernement.

Subventions aux associations

Rappel : Documents indispensables pour versement de la subvention

- ✓ Lettre de demande,
- ✓ Compte rendu de la dernière Assemblée Générale,
- ✓ Dernier bilan financier et/ou Bilan prévisionnel pour l'année en cours.

Date limite de réception en Mairie : 30 novembre de l'année en cours.

Action Solidarité

L'Association : « Santé en Quercy Blanc », nous a sollicités pour les aider à financer le démarrage de son activité. Il s'agit d'une étape incontournable : l'achat de leur équipement informatique et d'un logiciel dédié à leur activité.

Le devis s'élève à 8 000 €.

Une contribution de 1€/habitant a été demandée à chaque commune pour couvrir cet investissement. Le Conseil Municipal a voté une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Subventions votées en 2021

Association	2018	2019	2020	2021
AMIQ	100	150	200	200
Chemins en Quercy	50	100	150	150
COC Castelnaudais	100	100	200	200
Coopérative Scolaire Pern	306	200	200	200
Diane Pernoise	200	200	1200	200
FNACA	30	30	50	50
FOOT Quercy Blanc	100	100	200	200
La Boule Pernoise	200	200	200	200
Les Canaillous du Quercy Blanc	120	120	200	200
Les Run'heureux		500	1000	500
Mutuelle Coups Durs	160	160	200	200
Pique et Pousse en Quercy Blanc	50	100	150	150
Prévention Routière	50	50	100	100
Resto du Cœur			100	100
Sapeurs Pompiers	100	100	100	100
Jeunes Agriculteurs du .Lot				500
TOTAL	2176	2 846 €	4 550 €	3 250 €

NOTA : La subvention de 200 € votée pour l'association FOOT Quercy Blanc n'a pas été demandée en dépit de nos relances et n'a donc pas été versée.

Dossier Ecole

L'école est le cœur battant d'une petite commune. Elle est, et restera centrale dans nos préoccupations. Une école vivante, une école de qualité est indispensable pour attirer et enraciner de nouvelles populations. Plus encore que dans les métropoles, une école de campagne se doit d'être dotée des meilleurs équipements, permettre le meilleur apprentissage, offrir les meilleures conditions de travail tant aux enfants qu'aux personnels enseignants et techniques. Elle doit être tournée vers l'avenir et permettre son évolution.

Le Mot des Enseignants

L'école de Pern compte à ce jour 30 élèves du CE1 au CM2 (70 sur le RPI avec Cézac et Lhospitalet). La municipalité continue à soutenir le fonctionnement de l'école afin que les élèves accueillis travaillent dans une structure scolaire rénovée, entretenue et qui puisse répondre aux enjeux actuels. Ainsi cet été l'isolation des salles de classe a été refaite, de nouvelles menuiseries posées et les chauffages changés, ceci afin de permettre un meilleur confort thermique. En outre, un écran interactif tactile a été installé dans la classe des CM1 et CM2. Les enseignants souhaitent ainsi chaleureusement remercier le conseil municipal et monsieur le Maire pour le soutien financier et logistique dont l'école bénéficie. Cette volonté permet de maintenir et d'assurer des conditions nécessaires à un enseignement de qualité.

Les projets menés cette année dans les classes sont multiples : projet théâtre en lien avec l'OCCE du Lot, apprentissage du basket en partenariat avec le comité départemental de basket, visite du centre de tri du SYDED à Catus, accueil à la médiathèque pris en charge par le communauté de communes... Ces projets permettent ainsi, outre l'apprentissages des domaines fondamentaux, à chaque élève de s'épanouir à travers des pratiques artistiques et sportives et de construire des attitudes de citoyens. Ces projets sont bien souvent financés par l'Association des Parents d'Élèves du RPI : leur engagement nous permet donc de les concrétiser et à chaque enfant d'y participer et de s'y construire.

Outre les enseignants, d'autres adultes sont amenés à encadrer les élèves. Christine Rodolosse a quitté son emploi d'employée communale en juin. Nous la remercions sincèrement pour toutes ces années passées au service de l'école, des enseignants et des élèves et pour son engagement remarquable. Mme Rodolosse a ainsi été remplacée par Cathy Lopez qui travaille avec Karine Sorre durant les temps de cantine et garderie. Elles assurent également un nettoyage irréprochable des salles de l'école. Jessica Champie est présente à mi-temps à l'école en tant qu'AESH et aide des élèves en situation de handicap. Ces personnes sont pour une part non négligeable responsable du climat scolaire serein et de la grande qualité des relations entre adultes et élèves.

Les enseignants remercient sincèrement les différentes personnes contribuant à la bonne marche de l'École de Pern. Elle demeure un lieu de vie , de travail, de jeu, d'expérimentation et d'apprentissages remarquable pour les élèves, un lieu qui permet à chacun d'entre eux de grandir et de se construire en tant que citoyen.

Les enseignants de l'école de Pern

Aléna, Angèle, Cyril, Johan, Jonas, Lily, Louane, Milo, Noé, Rebecca, Soa, Stella, Yazid

J'aime
J'aime Noël
J'aime Noël car
J'aime Noël car on
J'aime Noël car on le
J'aime Noël car on le fête
J'aime Noël car on le fête en
J'aime Noël car on le fête en famille.
Noël

J'aime
J'aime Noël
J'aime Noël car
J'aime Noël car on
J'aime Noël car on le fête
J'aime Noël car on le fête ensemble
J'aime Noël car on le fête ensemble en
J'aime Noël car on le fête ensemble en famille.
Tronc

Noël
J'aime Noël
J'aime Noël car
J'aime Noël car j'aime
J'aime Noël car j'aime les cad
Noël

Noël
J'aime Noël
J'aime Noël car
J'aime Noël car on
J'aime Noël car on mange
J'aime Noël car on mange beaucoup
J'aime Noël car on mange beaucoup de bons
J'aime Noël car on mange beaucoup
Noël

Noël
J'aime Noël
J'aime Noël car
J'aime Noël car on
J'aime Noël car on mange
J'aime Noël car on mange beaucoup
J'aime Noël car on mange beaucoup de
J'aime Noël car on mange beaucoup de plats.
Tronc
Noël

Noël
J'aime Noël
J'aime Noël car
J'aime Noël car la
J'aime Noël car la volaille
J'aime Noël car la volaille est
J'aime Noël car la volaille est délicieuse.
Tronc

Noël
J'aime Noël
J'aime Noël car
J'aime Noël car on
J'aime Noël car on déballe
J'aime Noël car on déballe les
J'aime Noël car on déballe les cadeaux.
Noël

Noël
J'aime
J'aime Noël car
J'aime Noël car je
J'aime Noël car je fais
J'aime Noël car je fais la
J'aime Noël car je fais la déco
J'aime Noël car je fais la déco avec
J'aime Noël car je fais la déco avec ma famille.
TRONC

Noël
'aime Noël
J'aime Noël car
J'aime Noël car on
J'aime Noël car on se
J'aime noël car on se retrouve
J'aime noël car on se retrouve tous
J'aime Noël car on se retrouve tous en famille.

Noël
J'aime Noël
J'aime Noël car
J'aime Noël car on
J'aime Noël car on peut
J'aime Noël car on peut jouer
J'aime Noël car on peut jouer avec
J'aime Noël car on peut jouer avec les
J'aime Noël car on peut jouer avec les jouets .
Tronc

Noël
J'aime Noël
J'aime Noël car
J'aime Noël car on reçoit
J'aime Noël car on reçoit des cadeaux
J' aime Noël car on reçoit des cadeaux magnifiques.
Tronc

Noël
J'aime Noël
J'aime Noël car
J'aime Noël car la
J'aime Noël car la magie
J'aime Noël car la magie de Noël
J'aime Noël car la magie de Noël me fait rêver
J'aime Noël car la magie de Noël me fait rêver avec ma famille
TRONC

J'aime
J'aime Noël
J'aime Noël car
J'aime Noël car on
J'aime Noël car on décore
J'aime Noël car on décore le
J'aime Noël car on décore le sapin
J'aime Noël car on décore le sapin avec
J'aime Noël car on décore le sapin avec des
J'aime Noël car on décore un sapin avec des guirlandes

Rénovation énergétique des salles de classe

Construite en 2004, les salles de classes nécessitaient une rénovation énergétique complète. Nous avons travaillé avec Quercy Energie pour établir un diagnostic, identifier les pistes d'amélioration. Leur rapport d'analyse précis et détaillé ouvrait la porte de plusieurs scénarios. Nous avons choisi celui qui offrait le meilleur rapport qualité/prix.

Au-delà des radiateurs obsolètes et énergivores, l'isolation (sol et plafond) était à reprendre ainsi que la ventilation. Certaines huisseries étaient à remplacer. Enfin, dès les beaux jours et les premières chaleurs, l'exposition des baies vitrées qui permettent un éclairage naturel efficace, devient un handicap car faisant monter la température dans les salles de classe au point de perturber les enseignements. Une casquette à végétaliser a été installée.

Montant des travaux : 39 814 € TTC
Financement France Relance 80%
autofinancement 20% (soit : 7 963 €)

- **Inauguration**

Monsieur Nicolas Regny, Secrétaire Général de la Préfecture du Lot est venu le 3 septembre à Pern afin d'inaugurer les travaux de rénovation énergétique. Nous en avons profité pour faire une visite du village, lui présenter nos projets pour redynamiser le centre bourg, évoquer la baisse des dotations, les effectifs de l'école, lui remettre différents dossiers dont celui concernant la création du « Café-restaurant-Multiservices ».

- **Végétalisation de la cour de récréation**

La prochaine étape consistera en une végétalisation de la cour de récréation. Entièrement goudronnée, elle permettra une meilleure gestion des températures dans les salles de classe et donc contribuera aux économies d'énergie, un meilleur confort des enfants lors des grandes chaleurs.

Achat parcelle 1313

La commune se doit aussi d'anticiper sur des évolutions possibles de notre groupe scolaire. Nous ne disposions d'aucune réserve foncière pour agrandir si cela s'avérait nécessaire notre école par l'adjonction d'une ou deux nouvelles salles de classes. Actuellement, les CP sont scolarisés à l'Hospitalet. Il n'est pas impossible qu'à terme les infrastructures concernant la petite enfance jusqu'à la maternelle soient localisées à l'Hospitalet et l'ensemble des scolaires du CP au CM2 à Pern.

C'est la raison pour laquelle la Mairie s'est portée acquéreur de la parcelle 1313, située juste derrière les salles de classe. Cette parcelle de 660 m2 est directement accessible par un passage (actuellement fermé par un mur) qui se situe entre le préau et les classes. Un autre avantage de cette parcelle est sa végétalisation partielle, qui offrira ainsi un espace agréable à nos enfants.
Montant terrain + frais d'acte : 13 563 €

Notre école ne dispose d'aucune réserve foncière. Ce qui veut dire qu'aucune évolution de notre école n'était possible. Nous nous devons de pouvoir anticiper des évolutions futures en disposant d'un peu d'espace. Ainsi que vous l'avez vu dans le PADD et le PLUI, Pern est sous la zone d'influence de Cahors et de sa ZA de Cahors sud. Cézac et l'Hospitalet de même. Nous nous devions d'anticiper une augmentation à moyen terme de la fréquentation de notre école dans le cadre de notre RPI.

Depuis plusieurs années nous étions en discussion avec les propriétaires des parcelles situées derrière les salles de classe. Ces parcelles ont été mises à la vente cette année. La mairie s'est donc portée acquéreur d'une parcelle de 619 m2, mitoyenne des salles de classes au prix de 12 380 €. Cette parcelle, facilement accessible par un passage situé entre le préau et les salles de classes, permettra dans un premier temps un espace naturel arboré aux enfants, qui complètera l'espace artificialisé de la cour de récréation actuelle.
Cette parcelle, si la situation le nécessite, permettra la construction de salles de classes complémentaires.

Réalisations et Projets en cours

Au-delà des investissements réalisés à notre école, 2021 a été riche de réalisations grâce aux subventions que nous avons réussi à obtenir. Les difficultés engendrées par la crise sanitaire n'ont impacté que peu notre agenda et leurs coûts.

Outre les nombreux travaux qui font le quotidien d'une commune, 2022 sera consacré à l'achèvement des chantiers engagés et aux études et montage des dossiers préparant les investissements 2023 pour poursuivre les évolutions qui font l'âme de notre mandat.

Entretien Voirie

Travaux sur voirie

Cette année, sur la totalité de la voirie dont la CCQB a la charge sur son territoire, ce sont 730 000 € de travaux, dont 200 000 € sous-traités en entreprise qui ont été réalisés. Prenez soins de nos routes ! C'est le poste de dépense le plus important de notre communauté. L'argent qui passe en entretien des voies est perdu pour des investissements à vraie valeur ajoutée.

Travaux de la CCQB sur la commune de Pern :

Sur les 45 km de voirie de notre commune à la charge de la CCQB, le programme de travaux a porté sur :

- **VC n° 157 de Terry à Ferre**, réfection complète en grave émulsion et enduit bicouche sur 1480 mètres.

- **VC n° 36 de Terry à Granéjouls**, réfection complète en grave émulsion ou GNT et enduit bicouche sur 860 mètres dont 80 sur Pern (le reste étant sur la commune de l'Hospitalet).

- **VC n° 193 de Pélaxous** reprise ponctuelle du devers pour gestion des eaux pluviales

- **VC n° 158 des Tuileries** reprise ponctuelle en GE et enduit bicouche sur 30 mètres

- **VC n° 114 de Bru** reprise des exutoires pluviaux et reprofilage en GE et enduit sur 100 mètres

- **VC n° 180 du Foussal**, réalisation d'une traversée busée.

Travaux financés sur le budget communal :

Concernant les voies qui sont propriété de la commune, nous avons fait réaliser pour 11 513 € de travaux par les équipes de la CCQB:

- **Chemin de Sagnet** : 2 522 € dont 1 431 € de mise à disposition équipe CCQB et 1 091 € TTC de matériaux

- **Chemin Rivière de Pélissier** : 1 664 € dont 954 € de mise à disposition équipe CCQB et 710 € TTC de matériaux

- **Fontaine de Ferré** : 1 862,70 € dont 1361,50de mise à disposition équipe CCQB et 310 € TTC + 191,20 €TTC de matériaux

Elagage

Une campagne d'élagage a été réalisée en décembre. Elle portait sur :

- **Le VC 4 et le VC 8** : des Tuileries à Bédrines et Granéjouls

- **Le VC 177** : de Granval à Lacoste

Une visite préliminaire avait été faite sur site en présence des propriétaires riverains. Ceux-ci ont anticipé la venue de la CCQB en réalisant une bonne partie du travail. La CCQB a pris le relais à l'aide du lamier, un engin surdimensionné pour les coupes restant à réaliser.

Contrairement à une campagne précédente, c'est cette fois-ci un travail tout en délicatesse qui a été réalisé. Aucune coupe inutile, juste un élagage d'entretien.

Adressage

L'adresse est une information essentielle à associer à chaque foyer. Elle doit être précise, unique et non-ambiguë pour que chacun bénéficie sans erreur de tous les services à domicile tels que les livraisons mais sans doutes surtout la venue éventuelle de secours.

La commission communale a réalisé ce travail en collaboration avec La Poste en relation avec les équipes de Cézac et l'Hospitalet pour éviter toute redondance et gérer les voies reliant nos communes respectives.

263 points de signalisations (habitations et autres bâtiments) sont à numéroter et 80 routes, chemins, impasses et places différentes ont été nommés. A l'exception du centre-bourg, les noms des lieux-dits ont été

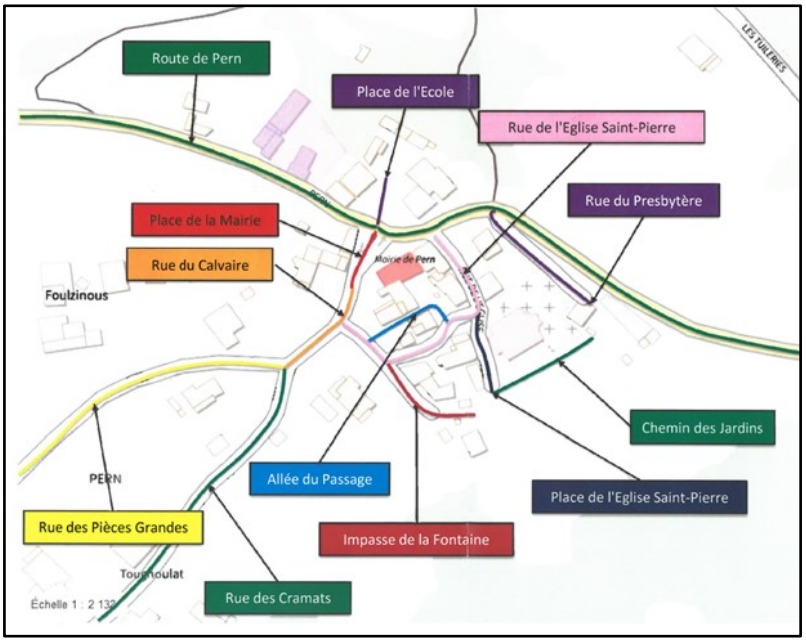

utilisés pour conserver autant qu'il était possible les informations portées sur les anciennes adresses. Selon les préconisations de La Poste, nous avons choisi une numérotation métrique ; Le numéro de votre habitation correspondra à la distance en mètres depuis le début de la voie.

Le dossier d'adressage a été validé par le Conseil Municipal en décembre. Une demande de financement est en cours de dépôt. Le matériel nécessaire (poteaux, plaques d'identification des voies et places, numéros de maisons) sera commandé en février, après validation des devis en attente et dépôt de demande de subvention auprès des services de la Préfecture.

Installation prévue pour ce printemps.

Prochainement, des kits de communication (courriers d'information, attestations d'adressage, fiches informant de la nouvelle adresse ...) vous seront remis pour que vous puissiez procéder à votre changement d'adresse auprès des différents organismes.

Le lien suivant vers le site Internet de la commune vous permet de consulter une carte indiquant les noms des voies : https://documentcloud.adobe.com/link/review?uri=urn:aaid:scds:US:a755f1ab-fe84-353f-b2c9-72c6541ce287

Logement de l'école

Les travaux annoncés dans le bulletin municipal de l'an dernier ont été réalisés.

- Création d'une cuisine intégrée ; ouvertures de cloisons ; réfection des peintures ; changement des radiateurs ; installation d'un poêle à granulés de bois avec une bouche à l'étage.

Montant des travaux : 19 583,43 € TTC

Le logement est de nouveau occupé depuis le 1er décembre 2021.

Autres Logements communaux

Nous engageons des études énergétiques sur les deux logements du Presbytère de Pern et celui du Presbytère de Terry. Cette approche globale nous permet d'optimiser le montant des subventions que nous pouvons obtenir des services de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Lot.

Sécurité au village

La sécurité des usagers de nos espaces publics est un souci permanent. La traversée du village est rendue dangereuse par le virage en « S » de la RD55 et la faible visibilité. Certains véhicules, voitures ou poids lourds, roulent trop vite générant insécurité et risques pour les piétons et les deux roues. En particulier, les enfants de l'école, leurs enseignants et leurs encadrants ont à traverser cet axe très fréquenté pour se rendre à l'aire de sport ou à la salle au-dessus de la mairie pour leurs activités de gymnastique.

Parmi les solutions possibles, ralentisseurs, feux tricolores, chicanes ... nous avons choisi dans un 1er temps une approche pédagogique : rappeler aux usagers de la route la vitesse à laquelle ils roulent afin qu'ils puissent l'ajuster si par inattention ils circulent un peu trop vite.

Cout des deux radars : 4 803,36 €. Une subvention de 1 671,18 € au titre des amendes de police diminue la part communale à 3 132,18 €.

D'autre part, toujours afin de renforcer la sécurité sur cette RD55, étroite, nous allons déplacer les panneaux d'entrée du village. Côté Est, il sera placé avant le chemin des Tuileries (Lieu-dit Le Périé) ; côté Ouest avant le virage précédent le carrefour avec le chemin de la fontaine (Lieu-dit Lolmie). Nous attendrons pour faire cette modification des limites du village, que le département ait refait le revêtement de cette portion de la RD55. Dans le cas contraire, cette réfection serait à la charge de la commune.

Création d'un logement Palulos

Afin de créer une offre locative de type social et pouvoir accueillir de jeunes parents avec enfants, il est important de proposer des logements de qualité. La petite maison de village en pierres de taille, située place de l'église est sur deux niveaux et d'une surface habitable de 80 m2. Composée au rez-de-chaussée d'une entrée, d'un séjour-salon et d'une cuisine, et à l'étage de deux grandes chambres, d'une salle de bain et de toilettes séparées, cette maison donnant sur la place de l'église est parfaitement adaptée à un jeune couple avec enfants.

Lots	Montant HT
Plomberie	5 376,67
Chauffeau	2 585,16
Menuiseries	6 590
Maçonnerie	3 250
Chauffage	19 645,65
Electroménager	1 455,66
Cuisine	5 440
Isolation, peinture	11 947,85
Electricité	7 275,45
SAUR	1 443
Raccordement eaux usées	2 000
TOTAL	**67 009,43 €**

Nous avions fait racheter ce bien par l'Etablissent Public Foncier (EPF) en même temps que le café Magne adjacent à la mairie. Nous avons cette année racheté la petite maison à l'EPF ainsi que deux petits jardins. Cette maison nécessite des travaux de rénovation intérieurs importants : remplacement des portes et fenêtres (actuellement simple vitrage), isolation en toiture, isolation des murs, remplacement de la chaudière, aménagement d'une cuisine, création d'une petite entrée-vestibule, réfection de la salle de bain et des toilettes, réfection des peintures et tapisseries.

Le coût de total de l'opération est de 167 009 € ; Dont Achat à l'EPF (avec les 2 jardins) : 100 000 € ; Travaux : 67 009 €.

Toutes les subventions sollicitées ont été obtenues, soit 98 000 € qui se décomposent ainsi : Etat (DETR) : 50000 € ; Région: 8000 € ; Département : 25000 € ; EPF : 15000 €

Reste à charge pour la commune : **69 009 €**

En créant un logement social de type PALULOS, non seulement nous espérons l'installation d'un jeune couple, mais nous optimisons l'ensemble des aides qui sont mobilisables (Décote EPF, Etat, Région et Département). Il en est de même avec l'installation d'une chaudière à granulé de bois, qui, outre l'utilisation d'énergie renouvelable, ouvre la porte à des financements spécifiques. L'emprunt sollicité sera quasiment couvert par le montant des loyers.

Pour rappel, le prix d'achat par l'EPF pour les 2 maisons étant de 165 k€, la2ième maison sera rachetée 65 k€.

Assainissement et Eclairage public

Assainissement

Le village a retrouvé son calme. Les travaux sont terminés et la station est en fonctionnement depuis le 30 novembre 2021. Pendant plusieurs mois les riverains ont vécu au doux son des pelleteuses, camions et autres engins tous aussi bruyants les uns que les autres. Je tiens à les remercier de leur patience et de leur compréhension. Certaines tranchées, délicates à réaliser ont été creusées à l'aide d'une foreuse-aspirateur afin de ne générer aucun désordres aux maisons voisines.

Les propriétaires concernés par un raccordement doivent maintenant en faire la demande.

A SAVOIR : Nous avons émis des réserves quant à la remise en état de la voirie : Le travail réalisé est sans aucune ambiguïté irrecevable.

Raccordement des bâtiments communaux :
Le montant des travaux de raccordement concernant l'école et le logement de l'école s'élève à 4 555,70 € HT. Le raccordement de la Mairie, du Presbytère et du logement Palulos s'élèvra environ à 1 200 €.

Eclairage public

Nous avons profité de ces travaux pour enfouir les réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication.

Le coût estimé pour la commune est de 121 392 € (Enfouissement des réseaux EDF : 19 755 € ; réseaux France Télécom : 45 200 € ; éclairage public : 55 600 €.

En ce qui concerne l'éclairage public, nous avons signé une convention avec Territoire Energie Lot pour leur confier son installation et son entretien. Grâce à cette convention, nous bénéficions d'une subvention 20% sur l'achat des lampadaires et des mats.

Les différents matériels ont été choisis par la commission bâtiments du Conseil Municipal. Il a été commandé par Territoire Energie Lot. Il sera installé ce printemps.

Café-Restaurant-Multiservices

Le café-restaurant-multiservices que nous envisageons est une pièce essentielle dans notre projet de mandat. Par les flux et l'animation qu'il génèrera, il aura un rôle fédérateur, constituera un levier d'attractivité qui rétroagira sur la vie économique de l'ensemble du territoire, la vie sociale, les espaces publics, le logement et le patrimoine.

Le bâtiment envisagé est l'ancien café-petit commerce de proximité fermé dans les années 80 pour cause de retraite de ses propriétaires. Sa façade s'affiche parfaitement visible sur la place de la mairie, tandis que son arrière donne sur la cour de la mairie et la place de l'église. Ce bâtiment peut être aussi connecté avec l'ancienne salle des fêtes située au 1er étage de la mairie, dont un accès se trouve dans la cour derrière la mairie. Cette situation lui confère une position stratégique pour fédérer dans cet espace une vie économique et sociale riche.

Modèle économique

Il devra être adapté à une clientèle diversifiée selon les horaires et jours de la semaine, prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire que nous vivons (Plats à emporter, voire livraison de repas à domicile), valoriser les productions locales et circuits courts en intégrant ces produits dans ses menus.

Le café doit devenir le cœur d'un tiers-lieux citoyen permettant petits évènements, créativité, entraide, et inclusion sociale. Cet espace renforcerait la vie sociale créerait du lien et de l'activité, favoriserait la diffusion artistique et les échanges citoyens sur des sujets culturels, littéraires, musicaux en impliquant la participation active des usagers.

Un espace point de vente devra être aménagé pour des produits de base de la vie courante et pour proposer les productions agro-alimentaires locales, dont un dépôt de pain.

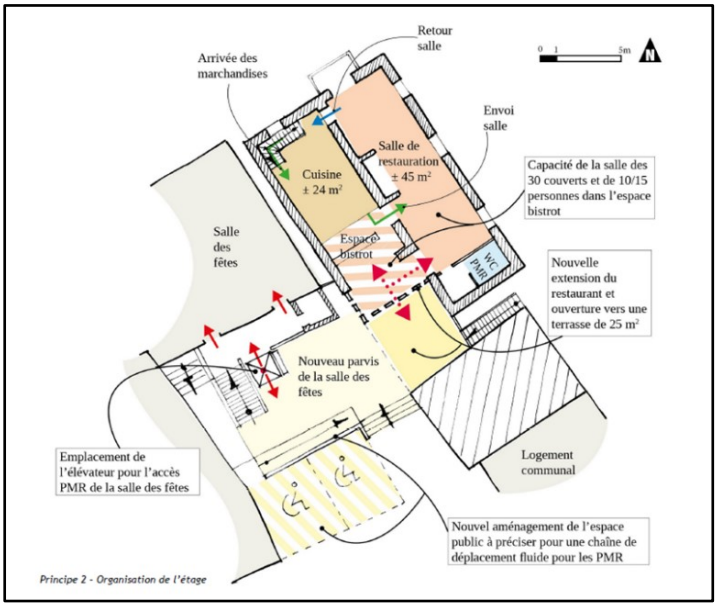

Il doit enfin être couplé à des services à définir. Il pourrait par exemple s'agir d'un point de dépôt/expédition de courriers et petits colis, de retrait d'espèces, d'un point presse, jeux de loterie, etc.

Ce café-restaurant-multiservices viendra en appui de l'économie touristique du territoire de la CCQB, renforcera son attractivité. Il est en ligne avec la politique d'attractivité menée par le Département.

Le choix de l'équipe sera évidemment la clé du succès.

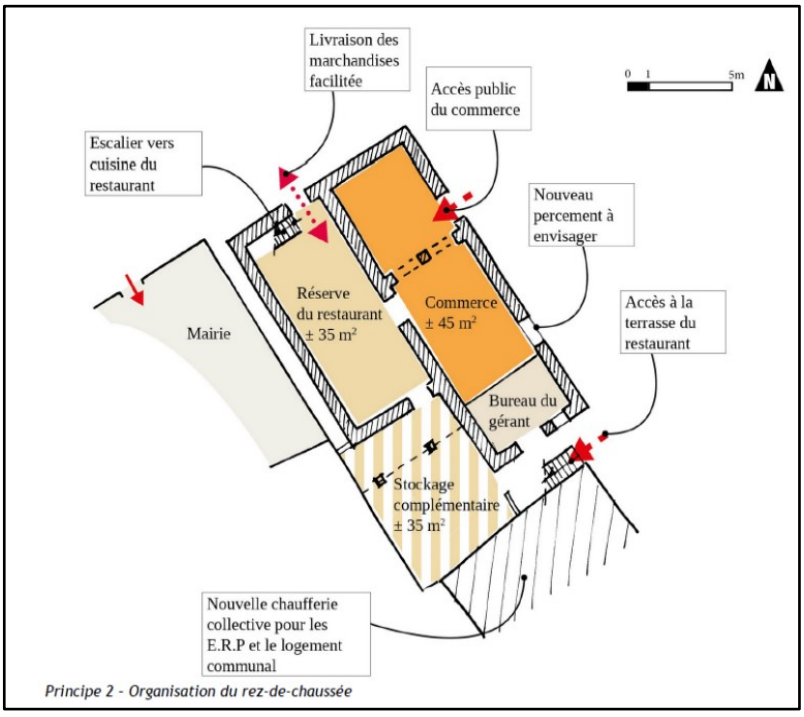

Conception

Une équipe a été mise en place pour travailler sur ce projet. L'organisation des cuisines, des salles de restaurations, du comptoir d'accueil de l'espace vente-services ainsi que la conception des menus sont abordés par des étudiants et leurs enseignants du Lycée des Métiers Hôteliers Quercy-

Périgord (Souillac) dans le cadre d'un projet pédagogique. Ils sont accompagnés dans ce travail par les architectes du CAUE, qui ont déjà réalisé une ébauche de plan (voir ci-dessus). L'étude de marché ainsi que l'approche des aspects juridiques vont être confiées aux ingénieurs de la CCI de Cahors.

Une réunion et visite du site a eu lieu le 7 septembre réunissant tous les partenaires : la commission communale, le CAUE, le Lycée de Souillac et la Chambre des Métiers qui avait été consultée dans un premier temps concernant les contraintes administratives.

Objectif 2022

Le rendu de l'avant-projet sur lequel travaille l'équipe actuelle est planifiée pour mars. Sur cette base, le SDAIL sera consulté pour établir un plan de financement. Puis une consultation sera lancée pour recruter un maitre d'œuvre et disposer dn avant-projet définitif et de devis pour la fin 2022.
L'objectif est d'être en mesure de faire les demandes de financements début 2023 pour un démarrage des travaux courant 2023.

En bref

Nettoyage fontaine

Tous les ans, la fontaine du village doit être curée. Cette année , nous avons confié ce nettoyage à des jeunes de l'ALSH sous la direction de Nicolas Zyrkoff, coordinateur enfance-jeunesse à la CCQB.

Eglise

Suite aux tempêtes de cet automne, un dégât des eaux a été constaté sur la voute de l'église. Après expertise, le montant des travaux s'élève à **6 672** €. Il est entièrement pris en charge sans franchise par notre assureur, Groupama. les travaux de vont être réalisés au plus vite

La toiture quant à elle a été réparée pour un montant de **516** €.

Borne WIFI

La borne WIFI public installée sur la place de la mairie depuis 2019 reste largement utilisée. Ce service méritait d'être maintenu.
Statistiques de connexion :

	2020	2021
• Nb de sessions de connexion :	1794	1086
• Nb d'utilisateurs différents :	61	54
• Données reçues par les utilisateurs	33,8 Go	47,23 Go
• Temps cumulé de connexion :	6j9h14m	7j15h46m
• Durée moyenne de connexion :	20m 4s	9m 35s

Vie des Associations

2021 deuxième année noire pour les associations. La Boule Pernoise, a pu néanmoins organiser entrainements et compétitions sur le terrain de Pern et participer aux compétitions en extérieur. La manifestation « Saute Clocher » a été maintenue au prix d'une organisation complexe, deux séances de cinéma en plein air ont été proposées par la municipalité avec l'association « CinéLot » ainsi qu'une soirée jeux portée par l'association « Jeux et Compagnie » et l'AMIQ a réalisé plusieurs expositions.

Festivités de Juin à Octobre 2021

- Jeudi 10 juin :	Concours pétanque	toute la journée + début de soirée
- Jeudi 1er juillet :	Concours pétanque	toute la journée + début de soirée
- Vendredi 9 juillet :	Cinéma en plein air	fin d'après-midi + Soirée
- Mardi 13 juillet :	Concours pétanque	toute la journée + début de soirée
- Vendredi 30 juillet :	Repas + Concours de pétanque	après-midi + Soirée
- Vendredi 20 août :	Cinéma en plein air	fin d'après-midi + Soirée
- Vendredi 27 août :	Repas + Concours de pétanque	après-midi + Soirée
- Mardi 31 août :	Concours pétanque	toute la journée + début de soirée
- Vendredi 3 septembre :	Repas + Concours de pétanque	après-midi + Soirée
- Dimanche 12 septembre :	« Saute Clocher »	toute la journée
- Mardi 28 septembre :	Concours pétanque	toute la journée + début de soirée
- Vendredi 22 octobre :	Soirée jeu	soirée

Animations Mairie

Soirée jeux avec « Ludothèque jeux et Compagnie » :

L'association « Ludothèque jeux et compagnie » propose une soirée jeux le vendredi 22 octobre 2021 à 20 heures à la cantine de l'école pour une participation entre 2 et 5 € / personne.

27 personnes se sont retrouvées dans les locaux de la cantine pour un agréable moment de partage jusque tard dans la nuit

Soirées cinéma avec « Ciné Lot »

En partenariat avec l'association Cinélot deux séances de cinéma nocturnes en plein air ont été organisées à l'aire de sport. Le 9 juillet, la projection du film « Antoinette dans les Cévennes » était précédé d'un apéritif offert par la mairie et d'un repas grillades. Le 20 août, projection du film « Adieu les cons ».

Amitié Internationale en Quercy

Cette année encore les contraintes sanitaires ont perturbé les activités artistiques de notre association.

Dans la galerie « les Ateliers de Ventaillac », nous avons participé à la journée d'ouverture des ateliers d'artistes d'Occitanie organisée par la région, nous l'avons prolongée par une exposition

L'AmIQ a participé à plusieurs expositions collectives :

- En juin à l'espace Ponts de Vue à Lauzerte (82)
- En juillet et août au château de Lacapelle Marival (46)
- En août au grenier du chapitre à Cahors.
- En septembre à la salle Balène à Figeac.

Pour l'année 2022, si les conditions sanitaires le permettent, nous allons programmer au mois de juillet, l'Art en Chemin. La présentation de travaux d'artistes se fera tout au long de l'année dans la galerie et la participation à des expositions collectives à Montauban, Cahors, Figeac etc. Il est aussi prévu d'organiser des stages sur des pratiques artistiques. Nous continuons les cours de conversation, français, langues étrangères.

Malgré notre éloignement du chef-lieu de la commune, nous affirmons notre volonté de participer pleinement à l'animation communale.

La Diane Pernoise

Le nombre d'adhérents diminue légèrement, mais se féminise et c'est tant mieux ! La moyenne d'âge augmente malheureusement, les jeunes recrues sont peu nombreuses mais elles contribuent à dynamiser le groupe.

Les anciens sont nostalgiques des parties de chasse festives au « petit » gibier. Le lièvre semble revenir un peu, le perdreau se maintient doucement. Les cailles ont quasiment disparu. Il est vrai que le paysage a beaucoup changé ces dernières décennies, avec l'évolution de la

démographie paysanne, les remembrements associés, l'évolution du machinisme et des pratiques. Ce n'est en aucun cas un reproche à quiconque, car il faut bien s'adapter, juste un constat et peut-être une explication de l'évolution de la chasse. Les petites parcelles de vigne, de maïs, de luzernes, de prairies, de friches ont quasiment disparu. Elles étaient des réserves naturelles, des abris tranquilles et source de nourriture pour les perdreaux, les lièvres. Nous n'avions pas besoin de lâcher de faisans pour protéger le perdreau (cette année nous avons lâché 50 faisans).

La présence de plus en plus nombreuse des rapaces (protégés) rend l'équilibre fragile. Sans doute, nous n'avons pas anticipé ces changements et n'avons pas assez limité les prélèvements ? Mais que les civets bien mijotés étaient un prétexte de fête de famille ou avec des amis ! Maintenant, le nombre de jours de chasse autorisés pour le perdreau et le lièvre sont quantifiés et réduits, en plus des mardis, jeudis et vendredis interdits. Espérons que le gibier et nous-mêmes sachions nous adapter.

Le lapin se maintient auprès des maisons. Ils doivent se sentir protégés des renards qui n'ont qu'à bien se tenir car notre piqueur Thomas en a déjà prélevé 28 cette année.

En revanche, le sanglier et le chevreuil qui n'étaient pas des gibiers « historiques »sont bien implantés depuis une vingtaine d'années. Ils

prolifèrent et peuvent provoquer des dégâts aux jardins et cultures. Pour le sanglier, les battues avec Lhospitalet sont généralement organisées les samedis et dimanches avec une belle équipe de passionnés. Ces derniers temps, forte augmentation du nombre d'individus sur le terrain et nous en avons prélevé 43 sur l'ensemble des 2 communes l'année passée et sommes déjà à 13 pour cette année. Pour le chevreuil, la fédération nous attribue 40 colliers afin de limiter le cheptel, mais nous avons des difficultés à atteindre le quota car nous nous retrouvons peu nombreux aux battues organisées.

Nous distribuons la vénerie aux propriétaires non chasseurs. En assemblée, il a été décidé de proposer des colliers à prix réduit aux adhérents pour des tirs à l'approche et contribuer ainsi à réduire le cheptel. Et, par ailleurs, parmi les 40, 9 colliers de « tir d'été » sont cédés et permettent d'alimenter notre caisse, en complément des cotisations et de la subvention municipale. Ces ventes permettent simplement d'assurer une recette sans laquelle l'association ne pourrait exister.

Cette année, le Bureau de l'association a été maintenu et confirmé par l'Assemblée Générale de juin. L'une des missions pour l'année à venir est de mettre à jour les contrats liant les propriétaires terriens propriétaires des droits de chasse, et l'association. En effet, depuis le début des années 2000, de nombreux changements, successions, ventes, ont eu lieu et nous souhaitons poursuivre la révision des actes de cession des droits de chasse et droits à destruction des espèces nuisibles.

Nous aimons nous retrouver dans la nature, profiter des paysages fleuris ou boisés et partager ces moments avec les autres utilisateurs comme les randonneurs ou promeneurs. Nous signalons notre présence lors des battues et ne souhaitons effrayer personne car les consignes sont strictes et la pratique des chemins reste ouverte et sécurisée, même pendant l'activité de chasse. Pour que se poursuive ce partage, nous espérons que le dialogue se maintiendra

Faisons le vœu que cet hiver balayera une fois pour toutes le Covid et en vous souhaitant de très bonnes fêtes de fin d'année, nous espérons une année 2022 libre et festive !

Le Bureau de La Diane

La Boule Pernoise

Année 2021 !

Année encore très perturbée par ce Covid , le monde du sport amateur a subi de plein fouet l'arrêt des activités.

Le Club compte 18 licencié(e)s. Nous avons donc perdu 4 licenciés . A cause du Covid qui perturbe nos compétitions, 4 anciens licenciés n'ont pas souhaité reprendre leurs licences . Espérons que nous les retrouverons prochainement !

Le 4 Mai ,suite aux annonces du gouvernement de lever les restrictions , nous avons inscrit 1 équipe Coupe de France,1 équipe en Championnats Vétérans,1 équipe en Championnat open.

Les résultats sportifs ne sont pas bons .En coupe de France défaite contre St Germain du Bel-air. Notre équipe Vétérans finissant dernière de sa poule descend en 4ième Division. Il en est de même pour l'équipe Championnats des Clubs Open qui redescend en 5ième Division. Espérons que l'année 2022 nous apporte de meilleurs résultats.

L'équipe Vétérans à PRAYSSAC

Notre soirée Belote que nous voulions organiser en mars 2021 n'était plus d'actualité.

Notre concours officiel « Challenge TREMOLLIERES » a pu être organisé le 4 Juillet, en doublettes 4 parties avec apport de 50 % avec Une perte de 73,50 euros.

A partir du 21 Juillet , un Pass sanitaire a été instauré. Nous avons préféré annuler nos 2 repas /concours à la mêlée car les contrôles du Pass et contraintes sanitaires exigées étaient trop lourdes à mettre en place.

Avec les assurances Groupama , nous avons organisé une rencontre amicale le jeudi 14 Octobre 2021. Le sérieux et la concentration étaient présents car aucune des deux équipes ne souhaitait perdre ! Un petit repas convivial organisé par les deux groupes a clôturé cette soirée dans une chaleureuse ambiance. Groupama ayant une revanche à prendre le rendez-vous est pris pour l'année prochaine. "

En clôture du Congrès du Comité Départemental de Pétanque, 16 diplômes d'honneur ont été remis par les différents chefs de secteurs. Françoise Albouys a été récompensée en tant que secrétaire du Club .

Notre Assemblée Générale a eu lieu le Mardi 14 Décembre 2021. Mr Rodolosse Jacques prend les fonctions de secrétaire en remplacement de Françoise Albouys, démissionnaire de son poste.

Le programme de 2022 :

- Notre concours officiel sera organisé le samedi 23 Juillet 2022 avec le matin tête à tête et à 14 h notre « Challenge Trémollières » en 4 parties avec plateau repas sur inscription pour le midi.

- Notez également les dates de nos 2 repas/concours à la mêlée :
le vendredi 29 juillet 2022 et le vendredi 26 Août 2022.

- et peut être un concours de belote avant le printemps.

Nous comptons donc sur votre présence !

Vous pouvez nous contacter au 05 65 21 08 54 (Sylviane Lalbertie) ou au 05 65 31 89 21 (Jacques Rodolosse)

Malgré ce contexte morose , La Boule Pernoise vous souhaite de bonne fêtes de fin d'année et vous présente ses vœux pour l'année 2022.

Pique et Pousse en Quercy Blanc

Pique et Pousse en Quercy Blanc fête ses 5 ans en janvier 2022.

Bonne année

A l'origine trente personnes pratiquaient la Marche-Nordique au sein d'une association voisine. Malheureusement l'intégration de cette nouvelle discipline fut difficile. Très rapidement la création d'une association de Marche-Nordique s'est imposé. L'animatrice formée à l'enseignement de ce sport étant de LHospitalet, le siège social serait donc sur cette commune.
Il fallait trouver un nom. Lors de l'assemblée constitutive, à la question « quel nom aura cette association » une petite voix au fond de la salle a dit « Pique et Pousse » Le nom de l'association était trouvé , mais n'étant pas la seule en France a porter ce nom, du coup nous avons rajouté « en Quercy Blanc »

Bonne Santé

Depuis ce 21 janvier 2017 l'association n'a pas cessé d'évoluer. Dans ces statut préfectoraux, il est stipulé que Pique et Pousse en Quercy Blanc s'engageait à promouvoir la randonnée sous toutes ses formes. Ce qu'elle fait avec brio en proposant trois séances par semaine de Marche-Nordique, la randonnée le vendredi, puis la rando-Douce le mardi, en participant à la manifestation « A Saute Clochers », en organisant tous les ans un week-end raquettes, un week-end montagne, un week-end balades et découvertes, en participant à la rando-cinéma organisé par le Foyer Rural, et depuis peu en effectuant le contrôle et le balisage des chemins de randonnée pour la commune de Lhospitalet. Peut être qu'à l'avenir, l'association s'ouvrira au handicap par le biais de l'Escargoline, véhicule attelé à un âne pouvant transporter une personne en situation de handicap , idée à étudier.

Aujourd'hui Pique et Pousse en Quercy Blanc compte 80 adhérents tous heureux de se retrouver pour marcher sur les chemins du Lot et alentours dans une ambiance très conviviale.
C'est aussi avec un grand plaisir qu'ils vous accueilleront, n'hésitez pas à les rejoindre.

TEL:06-01-75-37-10

http://piquepousseenquercy.web.acacs.org/

Chemins en Quercy, *« De Village en Village »*

L'association « Chemins en Quercy » a créé, balisé et entretient le chemin de randonnée qui relie douze villages, de Cahors et Lalbenque à Moissac. Les conseils municipaux soutiennent l'intérêt de cette valorisation du territoire d'une nouvelle économie touristique basée sur la randonnée pédestre, accessible à tous.

Avec les randonneurs, ce chemin, riche d'histoire et de beauté,
devient l'ambassadeur des atouts de notre territoire :
Calme, authenticité, paysages, patrimoine, gastronomie, artisanat.

Son but :

Découverte et promotion de la randonnée sur ce territoire
entre Moissagais et Quercy,
Plaines de la Garonne et Vallée du Lot.

Aujourd'hui, ce chemin propose un large éventail de possibilités pour que chacun puisse composer ses propres randonnées de quelques heures a une itinérance de plusieurs jours, avec le GR 65 .

Les non marcheurs sont aussi les bienvenus pour partager nos activités culturelles : conférences, visites guidées de villages, souvent accompagnées par des élus municipaux.

Très intéressée par le tracé de « Chemins en Quercy », la Fédération Européenne des Sites Clunisiens (FESC) s'unit à notre association qui profitera, ainsi, du label « chemin culturel ». Le parcours, créé par la FESC, traverse l'Europe pour relier les sites clunisiens dont font partie l'église et le village de Vazerac (82)

Les circuits créés par l'association « Chemins en Quercy » sont une opportunité permettant de relier Moissac au Lot pour rejoindre d'autres sites clunisiens vers l'Aveyron.

Vous pouvez consulter le site : **http://www.chemins-en-quercy.fr**

La carte interactive est disponible sur le site, à l'onglet « **Etapes** »

L'association remercie tous ceux qui soutiennent ce projet.

A bientôt, sac au dos ! Et bonne année 2022 !

Les Run'heureux

Notre association a pour objet l'organisation de « Saute Clocher »,'un évènement festif, convivial et solidaire centré sur la pratique de la course pédestre hors stade et de la randonnée.

"*Saute Clocher*" édition 2021

En trois éditions, notre manifestation s'est ancrée durablement dans notre patrimoine local. C'est un rendez-vous incontournable pour les coureurs, les randonneurs et les gourmands. Cette année encore la situation sanitaire a nécessité la mise en place de règles sanitaires strictes. Raison pour laquelle sans doute « Saute Clochers » fut l'une des seules courses pédestres organisée sur le département.

Un joli succès, favorisé par la belle météo. 126 coureurs (plus 25% par rapport à 2020), 99 randonneurs et 17 enfants, soit un total de 242 sportifs ont participé aux différentes épreuves. Comme en 2020, pas de Joëlette pour respecter les règles de distanciation. Le vide greniers a proposé une quinzaine de stands, et plus de 300 repas ont été servis sur notre marché gourmand. Au total 700 à 800 personnes sont venues à Pern ce jour-là.

Album souvenir : https://a-saute-clocher.weebly.com/retour-sur-la-derniegravere-eacutedition.html

Remerciements

Le comité d'organisation exprime ses remerciements les plus chaleureux à tous les bénévoles, aux associations et Conseils Municipaux de Cézac, l'Hospitalet et Pern, qui se mobilisent pour que cette fête voit le jour et soit un grand succès.

Merci aussi aux collectivités : Région, Département, Canton, Communauté de Communes du Quercy Blanc pour leur soutien ainsi qu'à nos partenaires privés pour leur confiance et leur aide tant au niveau des financements que du support logistique.

Nous comptons sur vous pour l'édition 2022. L'organisation de « Saute Clocher » requiert de nombreux volontaires pendant quelques heures les jours précédant « Saute Clocher », mais surtout le matin des courses. Votre aide nous sera précieuse. N'hésitez pas à nous contacter par email ou téléphone.

Edition 2022 de « *Saute Clocher* » : dimanche 11 septembre

La 4ième édition de Saute Clocher aura lieu le dimanche 11 septembre 2022. Les principes resteront les mêmes : fête du sport et fête des sens. Juste quelques améliorations dans la logistique et le balisage. Nous espérons que nous serons enfin sorti de cette période de pandémie pour permettre de nouveau à des enfants en situation de handicap, de vivre l'intensité d'une course et le bonheur du partage.

Trois courses seront organisées : 13 km, 18 km et 29 km. La course de 18 km est inscrite au « Challenge Nature ». Bien sûr les enfants, auront aussi leur course. Des randonnées seront également au programme. Et, comme l'an passé, fête et convivialité seront au programme avec buvette, animation musicale, stands de producteurs locaux et marché gourmand.

Contacts : lesrunheureux@yahoo.com

Le bureau vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2022, portez-vous bien, nous vous donnons rendez-vous pour le weekend du 11 septembre.

Les Canaillous du Quercy Blanc

L'association a fait son assemblée générale le vendredi 26 novembre 2021, nous remercions les parents présents pour leur implication.
La fréquentation des enfants est à la hausse, 81 familles font appel à nos services. 77% sont de la communauté des communes et 23% des communes alentours.
Nous remercions l'association des parents d'élèves qui nous a permis de s'associer à elle pour le vide grenier de Lhospitalet qui a été une réussite tant sur le plan humain que financier.
Aussi, nous remercions « A saute clochers » de nous accueillir pour notre vide-greniers lors de sa manifestation à Pern.
Cette année encore, nous nous adaptons aux différents protocoles sanitaires, ce qui a engendré une fermeture aux vacances de printemps, seul les enfants des personnels prioritaires étaient accueillis.
Malgré tout, nous avons pu participer à plusieurs sorties telles qu'Animaparc, le village du Bournat, Waligator. Petite nouveauté cette année, une projection ciné-lot a eu lieu dans l'église de Lhospitalet.
Cet été, nos petits apprentis cinéastes ont réalisé un film qui s'intitule « la sortie scolaire ».

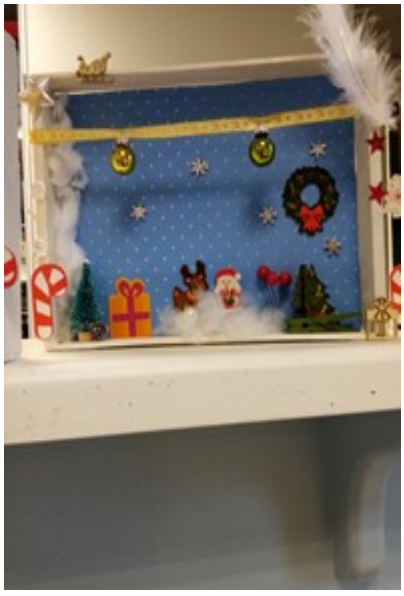

Crèche Farandole

Située au centre du village, la crèche Farandole a accueilli les premiers enfants en 1989. Aujourd'hui c'est une structure qui assure un accueil régulier de 17 enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La crèche a pour objectif :

- d'assurer un accueil de qualité, répondant aux besoins de chaque enfant en tenant compte de sa personnalité, de sa famille et de son rythme
- d'offrir aux familles un soutien à la parentalité, l'équipe travaillant dans le sens d'un accompagnement attentif et respectueux des parents
- de préparer au mieux l'enfant à sa future scolarité en lui offrant très tôt un accueil culturel et artistique

Actuellement, l'équipe se compose de :

4 éducatrices de jeunes enfants et de 4 animateurs petite enfance

Une journée à la crèche, c'est un accueil tout au long de la journée, des repas (pris en charge par la crèche) échelonnés et diverses activités ludiques, activités pédagogiques, ateliers d'éveil, spectacle et sorties culturelles, balades, moments de calme, siestes dans le respect des rythmes de chaque enfant…

La farandole est une crèche associative, menée par un groupe de parents bénévoles en collaboration avec la responsable technique.

Téléphone : 05 65 22 36 48

Mail : farandole46@orange.fr

Le Dernier Seigneur

Monsieur Gilbert Piécourt, vous le savez, est féru d'histoire locale. Il aborde cette question avec le regard d'un chercheur, décryptant et analysant d'un œil expert les documents enregistrés au cours des siècles par les notaires, les tribunaux, les curés ainsi que les correspondances entre lettrés. M. Gilbert Piécourt s'est intéressé au XVIIIème siècle à Pern produisant un document exhaustif de 96 pages. A partir de la lecture avide de ce travail d'une richesse incroyable et de quelques autres, voici l'histoire extraordinaire du

Marquis François de Pelagrue, dernier Seigneur de Pern.

La vie qui sourit

Le 7 septembre 1750 François de Pelagrue naquit à Pern, dans le château de ses parents. Son père, Arnaud Sylvestre de Pélagrue est seigneur de Pern et de Montagudet et Chevalier de Saint Louis. Sa mère Françoise Deslax est la dernière descendante des Deslax, vieille famille noble installée depuis près de quatre siècles à Pern. François sera leur unique enfant.

François passe son enfance entre Pern et Montagudet au milieu de sa famille. Il grandit et s'épanouit dans une ambiance campagnarde et simple. Ce n'est pas le grand luxe au château, mais on n'y manque de rien. L'instruction n'est pas une priorité en Quercy en ce temps-là, même pour la noblesse. Les maîtres compétents manquent et ce sont le curé et le vicaire qui donnent des leçons au château. A peine est-il adolescent, que son grand-oncle le Marquis François-Joseph Deslax d'Arcambal, le fait intégrer dans le Régiment d'infanterie du Rouergue. Il faut dire qu'il y est colonel et jouit d'une belle notoriété. François y fait vite sa place. A 14 ans, sans doute un peu aidé de son grand-oncle, il est nommé sous-lieutenant, puis deux ans plus tard, à 16 ans, promu sous-aide-major. Un beau début de carrière militaire !

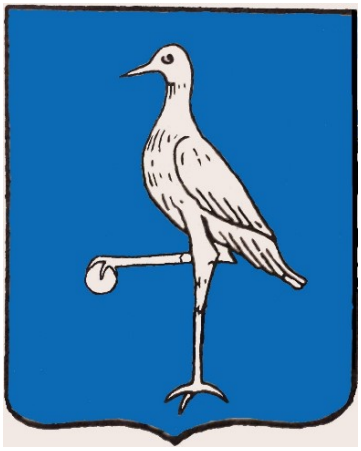

Pendant quatre ans, François profite des périodes d'inactivité du régiment pour revenir régulièrement quelques semaines ou quelques mois dans ses terres du Quercy. La guerre n'est pas permanente et en ce temps-là. Elle respecte les saisons et le bon vouloir des Princes. François alterne ainsi jusqu'en 1768 la vie des campements, les exercices militaires et les vacances au château.

Mais l'orage gronde en Corse ! En novembre 1755 le « *Général de la Nation Corse* » Pascal Paoli proclame l'indépendance de l'île à l'égard de la république de Gênes. En 1757 Gênes fomente une révolte rapidement écrasée par Pascal Paoli, mais il échoue à prendre les villes côtières génoises dont Calvi et Saint-Florent. Il fonde alors en 1758 l'Ile-Rousse, justement entre Calvi et St Florent pour affirmer sa domination. En 1763, les troupes de la république de Gênes débarquent dans l'île pour tenter de rétablir l'ordre. C'est un échec. Pascal Paoli ne veut pas de colonisateurs ; Il lutte pour une Corse indépendante et crée une monnaie. En 1765 Il entame des négociations avec le Duc de Choiseul, fait de Corte la capitale de la Corse et y ouvre une université. En 1768 il adopte le drapeau à la tête de Maure.

Le 15 août, à l'initiative de Choiseul, la France achète la Corse à Gênes trop heureuse de se débarrasser d'une île en insurrection permanente. Louis XV expédie sept mille cinq cents soldats, pensant mater facilement la rébellion dirigée par Pascal Paoli. Parmi eux, le Marquis d'Arcambal à la tête du régiment de Rouergue, à ses côté François de Pélagrue. Il a 18 ans tout juste.

Deux bataillons débarquent à Saint-Florent et quatre à Bastia. Les troupes royales occupent rapidement le Cap Corse et établissent une liaison directe entre ces deux villes à travers les montagnes. Ce succès des troupes françaises galvanise les Corses, Les habitants reprennent les hostilités animés d'une volonté farouche de rejeter les français à la mer. La conquête de l'île s'avère plus difficile et dangereuse que Louis XV ne l'avait imaginé. Les Corses défendent chèrement leur terre dans une guérilla féroce. Le 14 septembre, 4000 corses attaquent le camp retranché de San Nicolao. La bataille dure toute la journée. Les français subissent de lourdes pertes et se retirent sur Oletta, une position stratégique entre Bastia et St Florent. Le 17 septembre la troupe doit faire une sortie contre les Corses qui harcèlent la ville. Le 8 Octobre débute la grande contre-offensive de Pascal Paoli à Borgo avec ses 4000 combattants. Les Corses cernent la ville, bloquent les accès interdisant aux renforts des troupes royales cantonnées à Bastia de se rendre sur le lieu de la bataille. Ce sont 3 jours d'âpres combats. Bien qu'en position dominante sur la colline, le village de Borgo capitule le 10 sous les attaques des Corses. Le bilan est lourd. 700 hommes et un colonel sont faits prisonniers. Neuf canons, dont trois de bronze, un mortier, 1700 fusils et munitions sont récupérés par les Corses. Les Français laissent 600 tués et comptent plus de 1000 blessés. Le Marquis d'Arcambal a reçu une blessure par balle à la jambe. Le 9 novembre les troupes françaises prennent leurs quartiers d'hiver. L'insécurité est permanente chez les français. Les cantonnements et postes avancés sont régulièrement attaqués. Oletta est sous le commandement du Marquis d'Arcambal. La troupe et leurs officiers, dont François de Pélagrue logent dans les maisons du village.

Le 2 janvier 1769, Pascal Paoli surgit entre Oletta et Saint Antoine pour isoler les garnisons de Saint-Florent et Bastia. Il attaque la tour du Marquis d'Arcambal qui résiste et permet de rétablir la liaison. Le 13 février le Marquis d'Arcambal apprend juste à temps le piège que les partisans de Pascal Paoli préparent à Oletta. Un groupe d'insurgés doit faciliter de l'intérieur du village l'entrée des troupes Corses. Il fait arrêter une trentaine d'insurgés. Dix-huit sont conduits à Bastia où ils sont interrogés sous la torture.

Au printemps 1769 la France envoie 24000 hommes en renfort. Avec ce nouveau corps expéditionnaire

les troupes royales battent les Corses le 9 mai à Ponte Novu. En un mois toutes les places fortes de Haute-Corse sont conquises. François de Pélagrue et le Marquis d'Arcambal se sont distingués par leur courage durant ces deux campagnes. Les actes de bravoure du Marquis seront récompensés par la création de la « Légion Corse » dont il est nommé propriétaire-colonel. Ponte-Novu marque la fin de l'indépendance paoliste qui aura duré quatorze ans, de 1755 à 1769. Pascal Paoli quitte la Corse le 13 juin 1769. Son exil met fin à 40 années de révolte armée.

Suivent alors périodes de répressions et nouvelles révoltes. Le 17 juillet cinq des insurgés d'Oletta sont condamnés à mort. Ils sont ramenés le 25 septembre à Oletta où l'échafaud est dressé sur la place du village. Le bourreau leur brise les membres devant leur famille et les villageois contraints d'assister au supplice. Leurs corps sont exposés sur la grand route de Bastia. Les Corses n'oublieront jamais cette cruauté inutile, plusieurs mois après la bataille.

En septembre 1769, François de Pélagrue qui vient de fêter ses 19 ans, est promu au grade de capitaine. Il devient le plus jeune des capitaines de son régiment. Son égo gonflé à bloc il s'autoproclame « *Marquis* ». Voici donc notre Marquis François de Pélagrue ! A sa décharge, il faut préciser que c'est la mode durant ce siècle de s'accorder des titres, prestigieux de préférence, surtout lorsqu'on est de l'aristocratie rurale et qu'on a une forte ambition. Après tout, son oncle se fait bien appeler « *Comte de Pélagrue* » !

Après un bref séjour sur ses terres de Pern et Montagudet, François part au début du printemps 1770 pour Paris. Le 7 août son oncle le Comte de Pélagrue est présenté au roi et n'en doutons pas, notre Marquis l'accompagne. Il débute alors une vie mondaine entouré de son grand-oncle le Marquis d'Arcambal et son oncle le Comte de Pélagrue. Chacun d'eux possède un logement à Paris et accueillent notre Marquis. Chaperonné par ses deux parents, il découvre et apprécie vite ce milieu. Il partage désormais sa nouvelle existence entre sa vie parisienne, ses activités militaires sur son cantonnement et sa famille restée en Quercy. François, émérite cavalier, est un grand voyageur. Les quelques centaines de kilomètres séparant ces lieux ne sont pas en mesure de le rebuter.

A Paris, il apprend à évoluer au milieu des beaux partis qui aiment à s'exhiber. François de Pélagrue est un noble authentique de par sa filiation et un brillant officier de cavalerie, jeune de plus, ce qui ne gâte rien. Il ne lui manque que la fortune. Il joue de ses atouts pour prétendre à une alliance avec une famille aisée de la noblesse. Il suscite admiration et convoitise lors des réceptions fastueuses auxquelles participent d'influents personnages. Il rencontre rapidement dans ces cercles celle qui va devenir son épouse, Anne Magdeleine Corentine de Labarberie.

Anne Magdeleine Corentine est une roturière ! Pas la moindre trace de noblesse dans ses ancêtres ! C'est une vraie petite révolution familiale chez les Pélagrue. François est le premier seigneur de Pern, issu de la vieille noblesse d'épée, à épouser une fille de bourgeois sans titre. Son choix est-il le seul fait de l'amour ? Sa belle-famille, présente de nombreux avantages. Elle possède une véritable fortune et est introduite dans les beaux milieux parisiens. Son influence s'étend jusqu'à Versailles où son beau-père, Monsieur De Labarberie, a ses entrées à la cour du Roi.

Le mariage est célébré à Paris le 21 mai 1772. François a 22 ans. Les jeunes époux s'installent dans le luxe de l'hôtel particulier de Versailles où vit la famille de Labarberie. La toute nouvelle Marquise de Pelagrue n'a pas du tout envie de quitter les fastes de sa vie parisienne pour s'installer dans l'inconfort du petit château de Pern, au milieu des paysages superbes mais austères du Quercy Blanc. En fait François non plus. Paris, Versailles et leurs attraits sont plus en accord avec ses goûts et ses ambitions. François a très vite compris l'intérêt de fréquenter ce milieu. Au-delà de ces frivolités, manœuvres, intrigues, manipulations même il est au cœur du pouvoir. Il peut dorénavant se permettre les rêves les plus ambitieux, en particulier quant à sa carrière militaire.

Pendant 10 ans. Il mènera cette vie parisienne, logeant chez ses beaux-parents. Le couple aura deux enfants. En 1773 Pierre nait à Versailles, suivi un an plus tard, le 18 août 1774 de sa petite sœur Jérôme-Françoise-Anne-Amélie de Pélagrue.

Louis XV meurt le 10 mai 1774. Louis XVI accède au trône à 19 ans. Il est sacré à Reims le 11 juin 1775.

Notre Marquis profite de ces années de paix pour sillonner la France. Le plus souvent à cheval, parfois en diligence accompagné de domestiques. Il va de relais en relais depuis le cantonnement de son régiment la « Légion Corse » alors basé à Strasbourg pour rejoindre son épouse et ses enfants à Versailles, rendre visite de temps à autre à ses parents à Pern. Il est toujours capitaine des dragons et rêve d'intégrer l'état-major de son régiment. Sa solde annuelle se monte à 2200 livres en temps de paix et 4000 en temps de guerre. Elle serait près du double s'il passait lieutenant-colonel ou colonel-commandant, et pourrait atteindre 12000 livres qu'on soit en temps de paix ou de guerre s'il devenait colonel. Cette promotion le fait frémir d'envie. Elle est au premier plan de ses préoccupations, l'objet de son ambition principale.

La poste ne fonctionne pas si mal que ça. Il ne faut que quelques jours pour acheminer le courrier entre Pern et Paris. Mais c'est trop pour que François apprenne à temps que son père se meurt et qu'il puisse se rendre à ses obsèques. Décédé dans son château de Pern le 25 février 1779 à 71 ans, Arnaud-Sylvestre de Pelagrue est enterré dès le lendemain après un office en toute simplicité en l'église de Pern.

Au côté des plus grands

En 1782, le Marquis François de Pélagrue est toujours capitaine dans son régiment. Il a maintenant 32 ans et n'a pas eu de promotion depuis 13 ans Mais cette année marque un profond tournant dans sa vie, il entre au service de « *Son Altesse Royale, le Prince Xavier de Saxe* ». Né à Dresde en 1730 Xavier de Saxe est un Prince de haute lignée. Son grand-père et son père furent électeurs de Saxe et Rois de Pologne de 1697 à 1763. Il est aussi l'oncle de Louis XVI. Le Prince a définitivement quitté l'Allemagne en 1765 suite au scandale de son mariage avec l'une des demoiselles d'honneur de sa belle-sœur électrice de Saxe et aussi sans

doute parce qu'il n'arrive pas à obtenir l'une des hautes fonctions qu'il brigue. Il s'installe en France, conservant tous ses titres dont celui « *d'Altesse Royale* ». Il y est propriétaire de plusieurs domaines et d'un hôtel particulier à Paris. En 1775 il achète le château de Pont-sur-Seine, plus proche de Paris et de son hôtel particulier ainsi que de la cour de Versailles dont il est un familier. Il n'aime pas le métier de militaire, n'est pas un grand stratège et préfère la vie mondaine et les frivolités aux exploits guerriers.

C'est au château de Pont-sur-Seine que la nouvelle vie du Marquis de Pern et de son épouse va s'organiser 5 ans durant, dans une ambiance plutôt bonhomme, assez éloignée de l'étiquette de Versailles. Une fois de plus il doit cette affectation à la solidarité familiale : Le Prince Xavier de Saxe est une vieille connaissance de son Grand-oncle le Marquis d'Arcambal et de Monsieur de Labarberie, son beau-père. De nouveau, bombant le torse devant cette nouvelle situation personnelle, une belle évolution dans sa vie sociale, il se présente « *Marquis de Pélagrue, Capitaine des chasseurs à Cheval, Grand maître de la maison et premier gentilhomme de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luzace demeurant auprès du Prince en son château de Pont sur Seine* ». Joli titre qui devrait pouvoir impressionner !

Son Altesse Royale, le Prince Xavier de Saxe

Premier officier de la maison du Prince, s'il ne gère pas l'ensemble des services ni des quelques dizaines de personnels du château qui est immense, il devient son homme de confiance. Il Accompagne Son Altesse Royale dans ses déplacements. Il a en charge toutes les tâches en lien avec ses qualités d'excellent cavalier et grand connaisseur des chevaux. Il négocie l'achat des montures du Prince de Saxe, s'occupe de ses écuries, des approvisionnements. Pendant les absences du prince, il endosse un rôle de protecteur voire même de conseiller du Chevalier de Saxe, l'un de ses fils. Il est aussi chargé des relations courtoises avec l'entourage du prince, déchargeant Son Altesse Royale des tâches qui ne conviennent pas à son rang.

François participe aussi aux chasses au côté du Prince, de son fils ainé et d'invités prestigieux. Le Prince a en effet une passion pour la chasse, toutes les chasses qu'il s'agisse de chasse à courre au cerf et au chevreuil ou de chasse au petit gibier. Le Prince entretien une écurie d'une soixantaine de chevaux pour ses déplacements mais surtout pour assouvir cette passion. Une passion qui le conduit même à repeupler son territoire en gibiers. Lors de l'hiver 1784-1785 qui sera très rigoureux, le froid glacial, les chutes de neiges et de nombreux loups entrainent une forte mortalité du gros et du petit gibier. Le Prince achète, élève et relâche 200 hases de lièvres, cinq cent œufs de perdrix rouges et 200 œufs de perdrix grises.

Printemps 1782, Genève s'agite. Les troubles politiques s'éternisent depuis le début du siècle. Comme toujours, c'est l'inégalité des droits qui en est l'origine. En 1781, une «aristocratie» genèvoise de quelques quatre cents familles qui possèdent la quasi-totalité de la fortune genevoise s'empare du pouvoir politique. Dès février, une nouvelle révolte éclate. Les petits Bourgeois parviennent à reprendre le pouvoir et promulguent une loi octroyant l'égalité civile à tous les Genevois. C'est la « Révolution de Genève », inspirée par les idées de Jean-Jacques Rousseau. Louis XVI s'inquiète de cette révolte qui pourrait donner de mauvaises idées à son propre peuple. Appelé au secours, il envoie des troupes pour constituer une coalition franco-sarde-bernoise. Le Marquis François de Pélagrue en fait partie avec son régiment. Les coalisés assiègent Genève. La guerre est courte, mais sanglante. Genève capitule le 2 juillet 1782. La coalition ramène l'aristocratie genevoise au pouvoir. Les meneurs de l'insurrection sont bannis de la cité, les cercles politiques interdits, la presse muselée.

A peine rentré de cette expédition, François sollicite l'aide du Prince de Saxe pour enfin accéder au grade tant convoité de colonel. Le 26 novembre 1782, dans une lettre envoyée au marquis de Ségur « *Ministre et Secrétaire d'Etat au Département de la guerre à la Cour* », Son Altesse Royale fait une demande d'avancement pour notre marquis. Une belle lettre très bien tournée dans laquelle il vante la dévotion de François à sa personne et ses actions militaires lors des campagnes de Corse. La réponse, laconique mais diplomatique, du Marquis de Ségur est négative, mais laisse la porte entre-ouverte à une possible prochaine promotion : « *ne doutez pas du soin que j'aurais de mettre sous les yeux du Roy les services de Mr le Marquis de Pélagrue lorsqu'il plaira à sa Majesté de disposer de places de mestres de camp en second qui peuvent se trouver vacantes* ».

1783, Le Prince de Saxe s'attache les services de Monsieur de Labarberie, un homme d'affaires de renom que le Prince connait de longue date. Il remplace M. Pomiès tombé en disgrâce, qui assurait les fonctions de « *Secrétaire des commandements du Prince et administrateur de ses affaires* ». Toute la famille gravite maintenant, toujours plus unie, autour du Prince. Mais, attention, la situation de « protégé » bascule vite !

Le 22 avril nouvelle demande de promotion au grade de colonel en second adressée par le Prince au Maréchal de Ségur. Nouveau refus.

Le marquis de Pélagrue continue à alterner les séjours entre son casernement de Strasbourg, ses occupations seigneuriales en Quercy Blanc et sa vie à Pont sur Seine, Paris et Versailles. Il ne bénéficie de congés prolongés que sur autorisation de son colonel. Son Altesse Royale fait jouer ses relations pour les lui obtenir. Mais ces passe-droits commencent à être peu appréciés de ses supérieurs. Cela joue peut-être bien en sa défaveur pour son avancement.

Septembre 1783. Le marquis est à Pern pour contrôler la gestion de ses domaines par les régisseurs qu'il a nommé après le décès de son père. Les produits et revenus des biens et rentes nobles sont de l'ordre de 2 000 livres

pour chaque seigneurie. A Pern environ 20 hectares situés autour ou à proximité du château, 32 ha sur la métairie d'Audebran, 42 ha à la Borie Grande et environ 60ha à Montagudet sont travaillés à demi-fruits par des métayers ou des bordiers.

Le vent tourne

Le 11 octobre 1783, lettre du Prince au Marquis de Ségur pour demander un congé de six mois à notre Marquis et une nouvelle demande d'avancement. Le congé est accordé avec maintien des appointements, mais l'avancement refusé par le Roi qui « *n'a pas jugé à propos de le comprendre dans ce moment ci au nombre de ceux qui ont obtenu de ces places.* » Le Roi ne semble pas avoir beaucoup de liens affectifs avec son oncle Son Altesse Royale le Prince de Saxe en dépit de leur parenté. Il se contente du strict nécessaire en accordant les congés, et montre bien que c'est lui qui décide, non son ministre quant aux demandes d'avancements. Voilà maintenant 20 ans que François est capitaine. Son avancement semble un objectif qui s'éloigne toujours plus en dépit des interventions répétées du Prince par l'intermédiaire du Ministre.

Château de Pont de Seine

2 février 1784, nouvelle demande d'avancement. Bien que de nombreux postes au grade de colonel aient été ouverts lors de cette session, notre marquis ne fait pas partie des élus. 2 mars nouvelle demande du prince. Nouvel échec. Le marquis croit de moins en moins à son avancement. L'une de ses activités favorite, à défaut d'obtenir le grade de colonel, est devenu la demande de congés. Il s'absente de plus en plus de son cantonnement.

Le 4 septembre le marquis est en poste à Auch dans son régiment et demande un nouveau congé au prince qui en est fâché. Maladroitement il n'a pas fait part de ses préoccupations personnelles. Il aurait dû lui signifier que sa mère vivait ses derniers jours. Elle décède le 8 octobre à environ 75 ans. Le château de Pern voit ainsi s'éteindre sa dernière habitante, Dame Françoise Deslax, Seigneuresse de Pern, veuve de Arnaud Sylvestre de Pelagrue.

Le 24 octobre le Marquis est de retour à paris pour contrôler la livraison dans les réserves et caves de l'hôtel particulier de Son Altesse Royale l'avoine et la paille pour les chevaux du Prince. Du bois qui vient des forêts de Pont sur Seine a aussi été acheminé en bateau par la Seine ainsi que du charbon pour chauffer l'hôtel durant l'hiver qui arrive. Il doit aussi s'occuper des quelques dégâts que le bateau tiré par des chevaux a causé à une pile de pont en la heurtant.

Cette année 1784, l'atmosphère se dégrade à Pern. la communauté villageoise entame un procès contre l'ancien collège st Michel de cahors devenu collège royal depuis 1771. Ils s'opposent depuis des années à une augmentation de la dîme du « gros millet », le nom donné au maïs introduit en Quercy depuis 1684. Il se substitue rapidement au millet ancestral, devient la base de l'alimentation des plus pauvres et contribue à développer le petit élevage. Il présente un autre grand avantage : en tant que culture dite « *insolite* », innovante dirait-on sans doute aujourd'hui, il échappe largement au prélèvement de la dîme. C'est pour récupérer une dîme complète sur le maïs que le Collège Royal veut instaurer cette augmentation. Les laboureurs et artisans les plus influents de Pern et Terry se regroupent, créent un syndicat, désignent « un syndic » pour les défendre et contractent un emprunt pour payer les frais de justice.

Ce procès est l'aboutissement de contestations et mouvements de désobéissances plus larges, parfois violents, l'expression d'un malaise profond remontant au début du siècle et qui va s'amplifiant. Depuis la fin des pandémies de peste qui ont décimé l'Europe au siècle précédent, le Quercy vit une démographie galopante. Près de 60% d'augmentation depuis le début du XVIIIème siècle ! Cette pression démographique s'accompagne dans nos campagnes d'un accroissement des terres cultivées. Auparavant concentrées dans les vallées, elles gagnent les coteaux, les petites combes. Les friches sont débroussaillées pour étendre les pâtures. L'exploitation des bois est optimisé de la production de bois de construction à celle de charbon de bois. De nouvelles cultures s'installent, comme le maïs, le tabac.

Mais il y a un revers à cet essor de nos campagnes, l'augmentation des inégalités. Ceux des fils de laboureurs qui n'héritent que des mauvaises parcelles se retrouvent brassiers, forcés de travailler pour les autres. Nombreux sont ceux qui entrent dans une grande précarité. Un déséquilibre s'installe avec pour corollaire une montée de l'agitation. En parallèle la vie parisienne des petits seigneurs de campagne les éloignent de leurs terres. Petit à petit ils perdent crédit et autorité auprès de leurs laboureurs et brassiers qui se voient délaissés. Loin des yeux, loin du cœur... Enfin, depuis 1775, les crises climatiques se succèdent et affectent les productions agricoles. L'hiver 1765-1766 a vu le Lot gelé pendant 15 jours ; l'été 1770 fut pourri ; en 1777 et 1782 sont tombées des pluies torrentielles ; 1785 c'est une grande sécheresse qui s'installe. Ces crises se surajoutent aux crises sociales et à l'instabilité politique. C'est dans ce contexte que se renforce la rébellion contre un certain clergé de Cahors.

Notre Marquis réalise-t-il le tournant que l'histoire est en train de prendre ? Toujours est-il que pour l'heure il prépare ses prochaines vacances. Le 26 avril 1785 le Prince demande en effet pour lui un congé de 3 mois afin qu'il l'accompagne dans un voyage en Allemagne. Nos deux compères y oublient tous leurs soucis. Leur séjour est des

plus agréable, idyllique même. Ils sont invités à des fêtes somptueuses, assistent à des spectacles et se laissent aller à des plaisirs coquins. Si son Altesse Royale est bien connue pour être volage, François n'est pas en reste ! Leur épouses ne semblent pas leur manquer lors de leurs déplacements. Le procès parait loin des préoccupations du Marquis.

Le 9 novembre 1785 les évènements de Pern commencent à agacer le Marquis de Pélagrue. Ce refus d'obtempérer à l'autorité religieuse lui fait craindre la mise en cause de ses rentes. Il dénonce dans un courrier adressé à l'intendant de la Généralité de Montauban les agissements d'un nommé Austruy. Secrétaire de la communauté de pern et meneur de la contestation avec quelques autres, il a pris sur lui des impositions qui n'avaient pas été autorisées.

1786. La garnison du Marquis est maintenant basée à Auch, à quelques heures de cheval de ses terres. Ça l'arrange. Il sent bien qu'il doit être plus présent à Pern pour surveiller et prendre le contrôle des évènements en cours. La part de dîme du gros millet devait servir à réparer l'église. Aucun travaux n'a été fait. L' église est en très mauvais état. La coupe est pleine pour les pauvres paroissiens. Il enchaîne les demandes de congé. Retourne fréquemment dans son château pour garder le contact avec la population, s'investir dans la gestion de ses terres. Sa présence n'est plus suffisante pour assurer son autorité. Ne passe-t-il pas trop de temps avec la noblesse locale ? Le fossé se creuse avec la population. De fortes personnalités locales imposent leurs idées contestataires.

Le fossé se creuse aussi entre le Marquis et le Prince de Saxe. Ses demandes réitérées de congé finissent par fâcher le Prince. Le 7 septembre le prince lui écrit qu'il « *aurait eu plaisir à le voir pour chasser ainsi qu'il le lui avait promis* ». Il a aussi besoin de ses services à Paris où il doit rencontrer le Roi. Le 16, le Marquis dans sa réponse confirme qu'il sera de retour à Paris le 25 au soir. Peut-être est-il motivé par cette rencontre du prince avec le Roi, énième occasion d'obtenir une promotion ? En tout état de cause, le Marquis a bien compris le message. Il doit se résoudre à obéir pour éviter la disgrâce.

Pendant ce temps, à Pern, la communauté villageoise poursuit son procès contre le Collège Royal. Elle refuse toujours de payer l'augmentation de la dîme du gros millet. Les esprits commencent à s'échauffer ! Le 3 décembre 1786 l'assemblée générale du syndicat refuse de nouveau de payer cette augmentation et décide de recourir à un nouvel emprunt de 800 livres. L'Intendant de la Généralité de Montauban sollicité leur accorde cette nouvelle autorisation de crédit.

Printemps 1787. le Marquis rejoint son régiment plus tôt que prévu et le Prince le regrette vivement. Le Marquis manifeste son mécontentement de n'avoir toujours pas obtenu l'avancement promis depuis si longtemps. Sa présence au cantonnement n'y est cependant que sporadique.

En septembre 1787 une forte grêle détruit la quasi-totalité des récoltes à Montagudet. François demande au Prince une rallonge de congé pour régler les problèmes liés à ce désastre. Faveur accordée. Sans doute a-t-il fait preuve d'une certaine empathie envers ses laboureurs et brassiers. Surtout il n'est pas vraiment pressé de rejoindre le Prince.

Le Marquis, toujours capitaine, alterne séjours sur son cantonnement et visite de ses domaines de Pern et Montagudet. Jamais son épouse la Marquise de Pélagrue ne l'aura accompagné, ni sa fille. Seul son fils Pierre qui a été enrôlé dans la compagnie du Marquis cantonnée à Auch, a peut-être une fois ou l'autre accompagné son père visiter ses domaines.

La Marquise de Pélagrue, vit pour l'essentiel au château de Pont-sur-Seine. Elle y remplit sa tâche de surintendante des jardins avec enthousiasme et bonheur. Elle fait tout son possible pour qu'ils soient tenus à la perfection. Entre son père et son époux, elle met tout son cœur à l'ouvrage pour que sa famille conserve la confiance du Prince de Saxe. Son père veille quant à lui avec le plus grand soin aux affaires du Prince et reste à l'écoute des rumeurs de la cour de Versailles, la Marquise use de toute sa finesse d'esprit et de sa diplomatie pour arrondir les angles lorsque qu'un désaccord apparait entre le Prince de Saxe et son époux ou son père.

Il y a quatre ans, à l'été 1783, M. de Labarberie s'était brouillé avec son ami M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères. Elle organisa la médiation et rétablit le dialogue entre les deux hommes. Cette relation de confiance était nécessaire pour les affaires du Prince de Saxe qu'elle rassura ainsi : « *j'agirai avec plus de zèle et d'activité pour vos intérêts que je ne ferais pour les miens propres* ». En revanche la marquise, en dépit de son zèle et de ses flatteries, n'obtiendra pas la faveur désirée, la charge de surintendante de la cave. Le Prince l'attribue à une autre de ses protégées, Mme de Bellegarde. A-t-elle été plus conciliante avec Son Altesse Royale ?

Le Prince est un « galant » homme, volage, aux nombreuses maîtresses. Son Altesse Royale est très attiré par la Marquise de Pélagrue. Il aime à la charmer, tente de la séduire. Les époux sont si peu souvent réunis. Le Prince ne conditionnerait-il pas certains avantages à accorder aux Pélagrue à un avantage en nature ? L'a-t-elle éconduit ? toujours est-il que las du harcèlement du Prince à l'encontre de la Marquise et las de n'avoir pas les retours escomptés du Prince pour l'avancement du Marquis, les époux donnent leur démission au Prince de Saxe le 9 décembre 1787. C'est la tête haute qu'ils mettent un point final à cette partie de leur vie.

Le Quercy à feu et à sang

1788. Le marquis se rend-il compte de la montée de colère chez les paysans ? Face à ce procès qui n'en finit pas, la communauté de Pern voit émerger des meneurs et monter le ton de la contestation. Les paysans sont fortement mobilisés autour de leurs syndicats. La crainte qu'imposait le seigneur et même le curé du village est en train de disparaitre. Le marquis a perdu son incontestable domination sur ses tenanciers et métayers.

Face à la grave crise économique, financière et sociale qui touche la France entière, le Roi décide la convocation des états généraux pour le 1er mai 1789. Dès le mois de mars, commence la rédaction des cahiers de doléances. Elle incombe aux « lettrés », c'est-à-dire les curés, les hommes d'église, les notaires, les hommes de loi et les

bourgeois. Ils vont grandement influencer les paysans et mettre en avant dans ces cahiers les idées progressistes qui les animent, celles qui vont dans le sens de leur intérêt au détriment de l'intérêt des communautés villageoises.

A la sénéchaussée de Lauzerte dont dépend Pern 31% des élus des assemblées primaires sont des laboureurs. Parmi leurs revendications majeures figurent l'abolition des droits féodaux et l'abandon de toutes « *les dîmes insolites* ». Lors de la réunion finale qui se tient à Cahors, il ne reste aucun paysan. Les représentants du clergé sont 355, dont Jean-Baptiste Pélissié curé de Pern, ceux de la noblesse 255. Notre Marquis n'est pas parmi les élus retenus. Suite à cette réunion, ce sont 12 députés qui prirent le chemin de Versailles pour présenter le cahier.

14 juillet 1789. La prise de la Bastille entraine un grand affolement dans le Quercy. La rumeur amplifiée par le bouche à oreille court qu'une bande de brigands dévaste les campagnes. Des milices armées se constituent pour protéger la population.

Le 4 août, la Convention Nationale vote la suppression des droits et privilèges de l'ancien régime. Sauf que en fait les rentes féodales devaient être rachetées aux seigneurs pour 25 fois le prix de la rente annuelle ! Dès lors, les paysans comprennent que cet accommodement avec la noblesse ne favorise que les plus riches.

Notre Marquis a enfin obtenu un avancement de grade et commande maintenant un escadron formé de deux compagnies. De nouveau en prolongation de congé, il est à Montagudet depuis le mois d'octobre. Il craint le pillage et la destruction de ses biens. Les paysans les plus hardis, et les plus politisés, les meneurs affirmés depuis le début du procès de la dîme du gros millet, comprennent que pour se débarrasser définitivement des droits féodaux, ils doivent s'en prendre aux symboles les plus forts : les châteaux dans lesquels sont conservés les titres de propriétés. Leur destruction par le feu enlèverait au seigneur tout droit de réclamation.

Le vent de révolte atteint son apogée au début de l'année 1790. Le premier château à être attaqué est le château de Pern le 28 janvier 1790. Trois cents à quatre cents paroissiens de Pern et Terry se rassemblent au son du tocsin. Les rues du village et la cour du château sont noirs de monde. Les meneurs sont ceux qui s'étaient opposés au Collège Royal. Parmi eux Austruy fils ainé du Pagès de Montignac, le Pagès de Bédrines, Latreille de Terry, Grudelle de Ventaillac, Bernard Restes. Ils envoient quelques hommes abattre des arbres dans la garenne du seigneur. Un lieu symbolique dans lequel il était interdit de pénétrer. Ils contraignent Raymond Bourtoumieu dit « Turenne », domestique laboureur du Marquis de les transporter avec la charrette du château. Ils plantent un mai dans la cour du château, un autre sur la place du village. Ils y accrochent les symboles du pouvoir les boisseaux, cribles et girouettes qui matérialisent la rente seigneuriale et les droits honorifiques. Les insurgés le forcent ensuite à ouvrir des caves, se servent dans les vivres du château et préparent un festin pour se délecter au frais du seigneur. Ils mangent et boivent à se saouler. Un moment de festivité autour des mais, symbole de fête, qui représente en ce jour la liberté nouvelle symbolisé par le mai et la fraternité, le repas en commun. Une fête, sans violence. Ils n'ont pas jusque-là investi le château lui-même.

Ils sont sur le point de se disperser et de rentrer chez eux lorsque Blaise Barthélémy menuisier, dit « Tony » arrive de Cahors. Mécontent de cette modération il annonce être porteur de l'ordre de bruler et piller le château. Tony est un révolté de longue date. Il a volé il y a deux ans des poules au château et menacé Catherine Quintar, connue comme la commère du village et ce soir-là rebaptisée « espionne à la solde du marquis ». Elle l'avait vu voler les poules. Il l'avait menacé de vengeance si elle le dénonçait. Il n'avait pas besoin de ces poules pour vivre mais ce larcin le positionne en meneur révolutionnaire.

C'est le début des violences. Ivres, les révoltés cherchent le sieur Pagés, agent à la solde du marquis. Par chance pour lui il a réussi à s'enfuir vers 21h. Les insurgés commencent le pillage du château. Ils mettent en perce les barriques, boivent encore et distribuent le meilleur vin. Ils fouillent le château, s'arment avec les fusils et deux pistolets. Ils trouvent une vieille femme qu'ils savent détentrice des clefs. Elle refuse de coopérer. Ils la saisissent à la gorge. Le père Jaly intervient et la sauve. Les insurgés défoncent alors les portes. Garrigou, garçon tapissier qui travaille au château s'interpose, propose de les ouvrir. Les insurgés le ceinturent. Certains veulent le défénestrer et commencent à le pousser depuis une fenêtre du 2ième étage. Il est récupéré par quelques autres qui veulent le jeter dans le feu de la cheminée de la cuisine. Finalement, quelques croquants moins inhumains, parviennent à le sauver d'une mort atroce. Les insurgés brisent les meubles, fracassent les portes et fenêtres, volent du linge et des vêtements. La soif de vengeance et l'exaltation révolutionnaire se rejoignent chez les assiégeants. Ceux restés hors du château faute d'espace, brûlent en place publique le banc d'église du seigneur et finalement tous les autres. Les granges voisines, remplies de foin et de paille, échappent par miracle aux flammes. L'émeute durera jusque très tard dans la nuit.

Le lendemain, 29 janvier, ce sont les châteaux de Boisse, Flaugnac et St Paul de Loubressac que Tony en meneur incontesté, et les insurgés vont attaquer et piller.

Après ces attaques, la vie petit à petit, reprend son cours. le Marquis de Pélagrue porte plainte contre les révolutionnaires. Le procès qui s'ensuivra au printemps ne débouchera sur aucune peine.

C'est dans une euphorie générale que du 7 au 9 février 1790 la commune de Pern constituée des deux paroisses de Pern et de Terry, va désigner le maire et les 6 officiers municipaux qui les premiers vont administrer ce territoire. Le lieu de rassemblement est l'église, seul bien communal. Les convocations ont été faites par voie d'affiches. Le 7 c'est l'élection du bureau. 2 scrutateurs, les doyens d'âge sont nommés ainsi qu'un secrétaire. L'appel des citoyens admis à voter est ensuite fait. Ils sont 165 sur les 800 habitants à remplir les conditions. Il faut être un homme de plus de 25 ans, résidant depuis plus d'un an et payant une contribution directe équivalent à 3 journées de travail. Le curé Pélissier est élu président. Le lendemain 8 février, le président fait procéder à l'élection des scrutateurs. S'ensuit l'élection du 1er maire, M. Baptiste Austrui. Elle est suivie de celle des six officiers municipaux.

Parmi eux Austruy le secrétaire du Syndicat dénoncé par le Marquis en 1785.

En septembre 1790, une proclamation du directoire du département du Lot invitant le peuple à payer les rentes et dîmes qu'ils refusaient de payer, remet le feu aux poudres. Dès le 10 décembre, les pillards s'en prennent aux châteaux de St Pantaléon, Labouysse à St Daunès, Bagat … Notre marquis, comme les autres nobles, est terrifié par les soulèvements paysans. L'impunité les a enhardis. Non seulement ils refusent de payer les rentes mais ils dressent des potences et menacent de mort et d'incendie les nobles. Les gardes nationaux chargés du maintien de l'ordre dans les communes, sont peu enclins à réprimer. Ils laissent faire, ne se montrent qu'après les évènements,.

Excédés par les destructions, pillages et vols commis sur leur propriété, les aristocrates arment une troupe d'une trentaine d'hommes pour les protéger. A la tête de cette coalition les nobles du Quercy Blanc, dont le marquis de Pélagrue. Les municipalités et le peuple voient d'un très mauvais œil cette initiative des seigneurs. Ils les accusent de contre-révolutionnaires et d'ennemis de la Nation. Leurs cavalcades dans les campagnes ne font qu'ameuter les foules, toujours prêtes à en découdre.

Le 19 décembre la coalition se rend à St Cyprien pour y défendre l'un des leurs. Deux paysans sont tués et deux autres blessés. C'est le drame de trop qui attise un peu plus la haine des foules insurgées. Quelques jours plus tard, Notre Marquis et le Marquis de Beaucaire se rendent à Lauzerte pour tenter de se justifier. Dès leur arrivée la foule les assaille. Le maire doit intervenir pour les sauver en les faisant entrer dans la maison commune. Pour calmer la foule, la municipalité désarme les Marquis et les retient. Le lendemain matin une autre foule lasse des troubles que subit la ville, demande leur libération. La municipalité cède et les 2 Marquis s'enfuient. Ils ont de la chance. Après les évènements de St Cyprien, le château de Lauture est pillé le 16 décembre. Le Marquis de Lauture, parti se cacher à Buzet sur Tarn chez son cousin est très vite repéré. Il tente de fuir, un émeutier l'exécute froidement. Le 7 janvier 1791 son château est incendié.

Face à un tel degré de violence, le directoire du département demande de l'aide à l'assemblée nationale. Un député s'y exprime en ces termes : « *dans le Quercy, tout est en feu ; il n'y a ni liberté, ni sureté ; trente châteaux ont été brulés* ». Elle envoie immédiatement deux commissaires civils, Robin et Godard pour mettre fin à ces violences. Ils y réussissent. Les émeutes prennent fin. Le calme revient, mais un patrimoine culturel inestimable a été détruit en quelques semaines, effaçant des siècles d'histoire.

L'exil

Peu après le 15 août 1790 le Marquis François de Pélagrue quitte ses terres. Il ne reviendra jamais. Il rejoint son cantonnement. Loyal et fervent défenseur de la Monarchie, il reste aux ordres du Roi.

21 juin 1791. C'est la fuite du Roi. Elle a été minutieusement préparée dans le plus grand secret. Un vaste dispositif militaire est mis en œuvre pour en assurer la sécurité. A Montmédy et dans ses parages, ce sont 12 bataillons d'infanterie et 23 escadrons de cavalerie dont celui de Notre Marquis, qui sont mobilisés. Des petits groupes de soldats sont envoyées se positionner tous les trois à quatre lieues entre Châlons sur Marne à Montmédy. Elles ont consigne de ne quitter leur poste qu'une fois le convoi royal passé, puis d'aller se positionner plus avant sur le parcours. Enorme logistique qui ne passe pas inaperçue.

Parti vers minuit du palais des Tuileries, le convoi royal progresse jusqu'à Châlons sur Marne sans rencontrer de problèmes. Cette partie du parcours n'est pas protégée. La suite jusqu'à la frontière semble facile, surtout avec 8 h d'avance sur les poursuivants. Mais le convoi a pris beaucoup de retard sur l'horaire prévu. Les soldats en poste sur le premier point de contrôle, n'ayant pas vu passer le convoi et sans autre information pensent que la fuite n'a pas eu lieu. Ils quittent leur position et font suivre ce message aux autres postes. Plus aucune protection pour le convoi ! En revanche les mouvements de troupes énervent les populations, promptes à se soulever pour conserver les droits récemment acquis. La présence de ces cavaliers dans les villages provoque suspicion lors du passage de la berline royale dont la course se termine à Varennes. L'escorte mise en place aura en fait contribué à l'échec de cette évasion.

Lorsque la nouvelle arrive à Montmédy, la panique s'installe. Notre marquis profite d'être si proche de la frontière. Il abandonne son poste d'officier de cavalerie, comme nombre de ses compagnons d'infortune et passe dès le mois d'août aux Pays-Bas autrichiens. Il a 40 ans.

A-t-il ensuite intégré l'un des régiments de cavalerie qui constituent les forces de la coalition ? Est-il présent à Valmy ? Pourquoi n'est-il jamais revenu en France alors que son épouse et ses enfants y sont restés ? A-t-il refait sa vie ? François de Pelagrue meurt le 22 décembre 1830 à 80 ans, à Dresde en Saxe où il occupait la fonction de Chambellan de l'électeur de Trèves.

Les biens et terres de l'émigré Pélagrue sont inventoriés et estimés en Avril 1792. En novembre 1793 ils sont divisés en lots et mis aux enchères en mai 1794 en tant que Biens Nationaux. La somme totale des ventes s'élève à plus de 100 000 livres. Le château est acheté par Bernard Restes. Il sera lui aussi divisé en lots, démoli et les matériaux vendus aux enchères. Ainsi est effacée pour toujours la mémoire de siècles d'histoire.

Entre 1840 et 1842 les quelques ruines qui restent serviront à construire le presbytère actuel. L'ancien presbytère deviendra l'école des garçons. Il est aujourd'hui la mairie. Aucun plan, aucun dessin, aucunes traces n'existent plus du château. On le connait seulement à travers les inventaires et descriptions faites lors du procès des révolutionnaires. Il restera un mystère, comme sont un mystère les 40 ans d'exil du Marquis François de Pélagrue. Seul le blason de cette famille de seigneurs sur un vitrail de l'église paroissiale de Montagudet témoigne encore du dernier Seigneur de Pern.

Bernard Michot

« Parlons savons »

Chassaing Piscine

Réseau LIO Autocars

Castelnau-Montratier-Sainte-Alauzie --> Cahors				
SCOLAIRE		LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV
VACANCES SCOLAIRES		LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV
ÉTÉ		LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV
Communes	**Points d'arrêt**			
Castelnau-Montratier-Sainte-Alauzie	Bourg	06:45	07:45	13:10
Castelnau-Montratier-Sainte-Alauzie	Stade	06:47	07:47	13:12
Saint-Paul-Flaugnac	Flaugnac - Embt D19	06:50	07:50	13:15
Pern	RD19 x Embt Terry	06:58	07:58	13:23
Pern	Ventaillac RD47	07:01	08:01	13:26
Le Montat	Les Tuileries	07:06	08:06	13:31
Le Montat	Lycée agricole	07:08	08:08	13:33
Le Montat	Embt Salle des Fêtes	07:09	08:09	13:34
Cahors	Gare*	07:26	08:26	13:51
Cahors	De Gaulle	07:30	08:30	13:55

Cahors --> Castelnau-Montratier-Sainte-Alauzie					
SCOLAIRE		LMMeJV	Me	LMMeJV	LMMeJV
VACANCES SCOLAIRES		LMMeJV		LMMeJV	LMMeJV
ÉTÉ		LMMeJV		LMMeJV	LMMeJV
Communes	**Points d'arrêt**				
Cahors	De Gaulle	12:20	12:30	17:30	18:30
Cahors	Gare*	12:24	12:34	17:34	18:34
Le Montat	Embt Salle des Fêtes	12:41	12:51	17:51	18:51
Le Montat	Lycée agricole	12:42	12:52	17:52	18:52
Le Montat	Les Tuileries	12:44	12:54	17:54	18:54
Pern	Ventaillac RD47	12:49	12:59	17:59	18:59
Pern	RD19 x Embt Terry	12:52	13:02	18:02	19:02
Saint-Paul-Flaugnac	Flaugnac - Embt D19	13:00	13:10	18:10	19:10
Castelnau-Montratier-Sainte-Alauzie	Stade	13:03	13:13	18:13	19:13
Castelnau-Montratier-Sainte-Alauzie	Bourg	13:05	13:15	18:15	19:15

JIVANA : Cours de Yoga

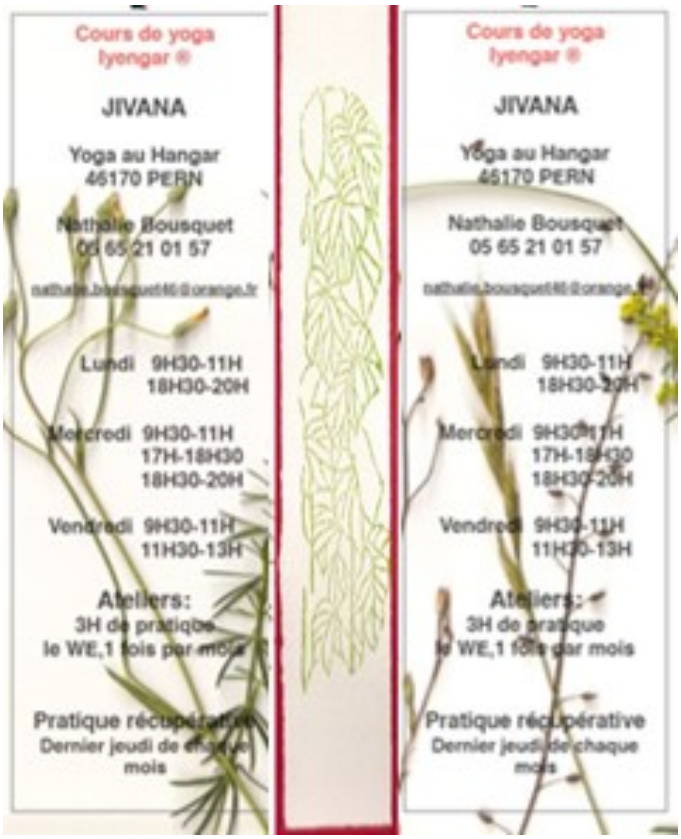

Le Chalet du Bien-être

CCQB : Transport à la Demande

Quercy Blanc
communauté de communes

La Région Occitanie
Pyrénées · Méditerranée

FONCTIONNEMENT

A compter du 03/01/2022

TRANSPORT A LA DEMANDE

Procédures en 3 étapes:

I. L'usager prévient à l'avance le transporteur et ceci au plus tard la veille avant 17h00;

II. Le transporteur prend en charge l'usager à son domicile afin de le transporter à la destination définie préalablement ;

III. Il récupère l'usager à un lieu et une heure

2 €

Tarif :

2 € le trajet

soit 4 €

Ligne 1: Montcuq-en-Quercy-Blanc / Cahors

Communes:

Barguelonne-en-Quercy *(Bagat-en-Quercy, St Daunes, St Pantaléon)*, Lendou-en-Quercy *(uniquement Lascabanes et St Cyprien)*, Montcuq-en-Quercy-Blanc *(Belmontet, Lebreil, Ste Croix, Montcuq, Valprionde)*, Porte-du-Quercy *(Fargues, Le Boulvé, Saux, St Matré)*.

	Montcuq	Cahors	Cahors	Montcuq
Mercredi	14h00	14h30	17h30	18h00
Samedi	09h00	09h30	12h30	13h00

Transporteur: CAPELLE VOYAGES

05.65.35.04.49

Ligne 2: Castelnau Montratier-Sainte Alauzie / Cahors

Communes:

Castelnau Montratier - Sainte Alauzie, Cézac, Lhospitalet, Montlauzun, Pern, Lendou-en-Quercy *(uniquement St Laurent-Lolmie)*, St Paul-Flaugnac *(St Paul-de-Loubressac, Flaugnac)*.

	Castelnau-Montratier	Cahors	Cahors	Castelnau-Montratier
Mercredi	14h00	14h30	17h30	18h00
Samedi	09h00	09h30	12h30	13h00

Transporteur: RAYNAL VOYAGES

05.65.23.28.28

Numéros d'Urgence

18 : Pompiers
15 : SAMU
05 65 20 86 55 : Gendarmerie Castelnau Montratier-Sainte Alauzie
17 : Police Secours
112 : Toutes Urgences (sécuritaires, secours aux personnes, médical), dans toute l'Union Européenne
114 : réception et orientation des personnes malentendantes vers les autres numéros d'urgence ;
115 : urgence sociale (SAMU social) ;
116 : urgence sociale (enfants disparus).
119 : urgence sociale (enfance maltraitée) ;
05 61 77 74 47 : Centre antipoison Toulouse

2022